

**Annexe n°2 :
Plan d'action de l'Agenda 21
2014-2020**



Région



Centre

Introduction	3
Structurer les filières économiques et anticiper les mutations.....	5
Favoriser la recherche et l'innovation	9
Proposer à chaque jeune, chaque citoyen une formation initiale et continue dans une logique de formation tout au long de la vie.....	12
Favoriser les pratiques culturelles et la créativité.....	16
Inscrire la région Centre dans l'Europe.....	20
S'ouvrir au monde et développer la solidarité internationale.....	23
 limiter les besoins de déplacement, développer les transports en commun et les modes de déplacements doux.....	25
Promouvoir des activités humaines	29
qui prennent en compte la préservation de l'environnement	29
Assurer la transition énergétique	33
Développer un territoire attractif et solidaire	36
Une collectivité exemplaire.....	40

Introduction

Notre Agenda 21, adopté en juin 2008, par une grande majorité des élus régionaux, comprenait un « plan d'action 2007-2013 pour un avenir durable en région Centre ». Il faisait notamment référence aux grandes contractualisations avec l'Etat et l'Europe (CPER, programmes opérationnels européens), portant sur cette même période. Celles-ci arrivent à leur terme et de nouvelles contractualisations vont être lancées. Par ailleurs, les stratégies que la Région a définies (Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire, Plan Climat Energie Régional, Stratégie pour la Biodiversité, Stratégie du Tourisme Durable, CPRDF) nécessitent que nous fassions évoluer notre Agenda 21, référentiel méthodologique de l'action régionale.

On doit aussi souligner que l'Agenda 21 a fortement structuré le pilotage stratégique et politique de notre collectivité (transversalité, durabilité, cohérence, pilotage). Ce succès induit aussi que le travail d'élaboration avait été de qualité et que cette adaptation indispensable n'induit pas nécessairement des remises en cause de principe.

C'est pourquoi, prenant en compte le travail important d'analyse proposé par le Comité Consultatif de l'agenda 21 (composé d'élus de la majorité et de l'opposition, de représentants du CESER et de personnalités qualifiées), l'Exécutif régional a choisi d'ajuster légèrement la structure générale du plan d'action et de revisiter le contenu des thèmes prioritaires.

Après avoir rappelé rapidement l'Agenda 21 voté en 2008, ce document présente le nouveau plan d'action « 2014-2020 ».

Quelques rappels sur notre démarche de développement durable et sur l'Agenda 21 de la Région Centre, voté en 2008

L'élaboration d'un Agenda 21 est une démarche volontaire qui vise à modifier les méthodes et à préciser les objectifs de la communauté qui s'y lance (en l'occurrence de la Collectivité) en prenant en compte la **durabilité** de l'action et la **finitude** de la planète, en particulier à travers une analyse qui intègre les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Un Agenda 21 est donc à la fois une méthode et un plan d'actions pour le 21^{ème} siècle.

L'Agenda 21 de la Région ne constitue pas une politique qui vient s'ajouter aux politiques régionales existantes. De même, il ne se substitue pas aux autres documents stratégiques de la Région mais il doit les inclure dans un cadre cohérent.

Depuis 2003, et l'adoption de sa chartre régionale de développement durable, la Région Centre, a pris un ensemble d'initiatives qui s'inscrivent dans le mouvement initié à Rio lors du « sommet de la Terre » suite au rapport Brundtland, prolongé par le protocole de Kyoto et les différentes démarches menées au niveau international, européen et national.

La transversalité, inhérente à la démarche d'Agenda 21, a permis de consolider une culture partagée qui implique à la fois les élus régionaux, les conseillers du CESER et les personnels des services. L'Agenda 21 régional a profondément structuré les outils et les processus de pilotage de l'action des services de la collectivité.

Pour mémoire, notre Agenda 21 régional voté en juin 2008 se compose de deux parties :

- ➔ La première explique la démarche de développement durable engagée par la Région Centre. Elle permet de situer les grands enjeux, de souligner l'intérêt et l'importance de la démarche participative. Le **référentiel de l'action régionale définissant les 10 thèmes prioritaires** de la Région Centre pour définir ses politiques y est également présenté.
- ➔ La deuxième partie de notre Agenda 21 constitue le « **Plan d'action 2007-2013** » pour un avenir durable en région Centre.

Le plan d'action 2014-2020 de l'Agenda 21

L'adaptation de l'Agenda 21 porte sur la revisite du référentiel de l'action régionale et du « Plan d'action 2007-2013 ». Le plan d'action s'appuyait sur un référentiel stratégique décliné en 10 thèmes prioritaires assortis d'objectifs spécifiques. Pour l'Exécutif régional, il s'avérait nécessaire d'actualiser ce référentiel et le contenu du plan d'action afin de prendre notamment en compte les stratégies (SRADDT, Plan Energie Climat, CPRDFP...) élaborées depuis le vote de l'Agenda 21 en 2008.

Ainsi, pour chacun des thèmes prioritaires, il a été décidé de dresser un bilan synthétique et surtout de revoir les objectifs au regard d'une part des exercices stratégiques menés depuis 2008 et d'autre part des critères de durabilité et de finitude de la planète.

Le plan d'action 2014-2020 se structure autour de 10 thèmes prioritaires, eux-mêmes déclinés en objectifs spécifiques :

- **Structurer les filières économiques et anticiper les mutations**
- **Favoriser la recherche et l'innovation**
- **Proposer à chaque jeune/chaque citoyen une formation initiale et continue, dans une logique de formation tout au long de la vie**
- **Favoriser les pratiques culturelles et la créativité**
- **Inscrire la région Centre dans l'Europe**
- **S'ouvrir au monde et encourager la solidarité internationale**
- **Limitier les besoins de déplacement, développer les transports en commun et les modes de déplacements doux**
- **Promouvoir des activités humaines qui prennent en compte la préservation de l'environnement**
- **Assurer la transition énergétique**
- **Développer un territoire plus attractif et solidaire**

Chaque thème fait l'objet d'une fiche :

- situant le thème dans une perspective stratégique faisant référence au SRADDT, au Plan Climat Energie et aux stratégies régionales et donnant des éléments de contexte ;
- dressant un bilan rapide de ce qui a été mis en œuvre depuis le vote de l'Agenda 21 ;
- présentant des objectifs régionaux définis en cohérence avec les stratégies et s'attachant à prendre en compte les critères de durabilité et finitude ;
- détaillant les démarches et actions associées à chacun des objectifs.

En complément de ces 10 fiches, le plan d'actions 2014-2020 comprend **un thème dédié à la « Collectivité exemplaire »**.

Orientations générales

La mondialisation des échanges, les crises économiques et financières, l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles et sur le changement climatique, la mise en cause de notre modèle de protection sociale, l'apparition de bulles spéculatives, dessinent un contexte dans lequel nous devons soutenir notre économie régionale en considérant que l'emploi est le socle de notre société.

La transition écologique ouvre des opportunités pour développer de nouvelles activités ou dynamiser des filières existantes à travers de nouveaux marchés créateurs d'emplois qui nécessiteront une adaptation des compétences.

Le SRADDT propose de fortes ambitions dans le domaine de l'économie, en corrélation très étroite avec la question de la connaissance et de la formation :

- **Déployer une économie industrielle ;**
- **Favoriser une économie de la proximité ;**
- **Etre une grande région agricole productrice de valeurs ;**
- **Devenir une région de Tourisme durable.**

Schémas ou stratégies de référence :

- ⇒ SRADDT-PCER
- ⇒ SRDES
- ⇒ Stratégie régionale de tourisme durable
- ⇒ Stratégie régionale de la recherche et de l'innovation pour une spécialisation intelligente
- ⇒ CPRDF
- ⇒ SRCAE

Indicateurs de contexte de développement durable :

Emploi

- Nombre d'emplois total (2012) : 994 400
- Nombre d'emplois salariés (2012) : 898 400
- Taux d'emploi des 20-64 ans (2012) : 69,2 %
- Taux d'emploi des 55-64 ans (2012) : 41,1 %

Entrepreneuriat

- Nombre de créations d'entreprises (2013) : 15 165 (dont 7 230 hors auto-entreprises)
- Nombre de défaillances d'entreprises (2013) : 2 370
- Taux de survie à 5 ans des entreprises créées en 2002 : 53 %
- Taux de survie à 5 ans des entreprises créées en 2006 : 54 %

Industrie

- Nombre d'emplois industriels (2012) : 161 000
- Valeur ajoutée industrielle (2012) : 10,3 milliards d'euros (soit 17 % de la valeur ajoutée totale régionale)

Economie sociale

- Effectif salarié de l'économie sociale (2011) : 82 900
- Part de l'effectif salarié de l'économie sociale dans l'effectif salarié total (2011) : 10,2 %

Artisanat

- Nombre d'entreprises artisanales en zone rurale pour 10 000 habitants (2013) : 180
- Nombre d'emplois salariés dans l'artisanat (2011) : 92 400

Agriculture

- Nombre d'exploitations professionnelles agricoles (2010) : 18 500
- Nombre d'exploitants agricoles (2010) : 39 070
- Nombre de salariés agricoles non familiaux (2010) : 9 850
- Taille moyenne des exploitations professionnelles agricoles (2010) : 121 ha
- Surface consacrée à l'agriculture biologique (2012) : 37 300 ha
- Part de la surface consacrée à l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée (2012) : 1,6 %
- Valeur ajoutée agricole (2012) : 2,1 milliards d'euros (3,5 % de la valeur ajoutée totale régionale)

Tourisme

- Nombre de lits dans les hébergements touristiques marchands (2011) : 112 300 dont :
 - Hôtels : 37 800
 - Campings : 63 200
- Nombre de nuitées touristiques (hôtels et campings) (2013) : 7,4 millions dont :
 - Touristes étrangers : 2,23 millions (ensemble des pays y compris Europe)
- Touristes européens : 1,85 (hors France)
- Nombre de passages de cyclistes sur la « Loire à Vélo » (2013) : 392 760

Bilan sur la mise en œuvre du thème prioritaire sur la période 2008-2013

Depuis 2008, et en application de la Stratégie Régionale de Développement Economique et Social, la Région a déployé des politiques visant à la structuration des filières économiques et contribuant à la croissance des PME. Les Contrats d'Appui aux Projets (CAP) sont les principaux outils de ces politiques, et une nouvelle organisation des services de la Région, plus proche des territoires, permet de créer un lien direct avec les entreprises, et d'entrer dans un dialogue fécond, qui prend en compte les spécificités. Toutes les formes de mobilisation en réseau sont favorisées, à travers les pôles et les clusters en particulier. La Région accompagne aussi les grandes évolutions sectorielles par une approche systémique mixant les dimensions économiques, sociales et environnementales avec une meilleure prise en compte du développement durable dans tous les secteurs d'activités. Le Plan Climat Energie Régional (PCER) et le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) adoptés en 2012 proposent des actions ciblées pour des activités économiques sobres et peu émettrices en gaz à effet de serre. L'environnement entrepreneurial est amélioré, avec des solutions financières nouvelles (Fonds communs de placements, fonds d'amorçage, fonds de garantie, développement économie verte, fonds BEI pour l'économie verte, SEM Patrimoniale...), une réactivité des acteurs publics qui bénéficie d'une bonne coopération entre la Région, l'Etat, la banque de France, les consulaires et un renforcement des actions autour du capital humain. L'élaboration, en 2010, d'une stratégie régionale de l'Innovation (voir thème prioritaire « Favoriser la recherche et l'innovation ») actualisée en 2013 pour intégrer la notion de spécialisation intelligente, est aussi porteuse de développement.

Objectifs et actions de la Région sur la période 2014-2020

▪ **Objectif : Déployer une économie industrielle responsable**

En région Centre, la part du secteur industriel dans l'emploi salarié est notablement plus importante qu'au niveau national. De très nombreuses entreprises industrielles de notre région développent leurs activités dans le domaine de la sous-traitance au service des grandes filières (automobile, aéronautique, pharmaceutique, armement) qui sont soumises à un environnement mouvant et de plus en plus concurrentiel. Pour faire le pari de rester une région industrielle forte, il sera nécessaire d'accompagner les mutations technologiques, économiques et écologiques à travers des démarches de soutien à la création/reprises, d'internationalisation, de valorisation du capital humain, de mise en réseaux d'entreprises et de développement d'outils d'intervention économique adaptés à ce nouveau contexte.

☞ **Démarches**

- Soutien à la création/reprise d'entreprises
- Accompagnement à la transition écologique de l'économie régionale
- Soutien aux pôles de compétitivité, aux clusters et à la mise en réseaux d'entreprises par filières, marchés, technologies ou thématiques transversales
- Accompagnement de l'internationalisation des entreprises
- Développement de l'esprit d'entreprendre

☞ **Actions**

- Développer des relations entre les grandes écoles, l'université et les entreprises en vue d'accompagner des projets de PME et de développer des créations d'entreprises à travers des plateformes dédiées (*Indicateur : Nombre de missions industrielles accompagnées par les grandes écoles*)
- Renforcer l'activité du Fonds Régional de Garantie Centre (actif depuis 2000 ; nouvelle dotation d'un million d'euros actée en juin 2013)
(*Indicateur : Nombre d'entreprises accompagnées, montant total des encours en risque et montant total des crédits garantis par le Fonds Régional Garantie Centre*)
- Mettre en place de nouveaux outils d'ingénierie financière pour favoriser le déploiement de programmes de rénovation énergétique des bâtiments
- Adopter et mettre en œuvre de façon opérationnelle le Programme Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE)
- Inciter les grappes d'entreprises à intégrer dans leur programme d'actions un axe réduction des consommations énergétiques et de développement de l'usage des énergies renouvelables
- Lancer un appel à projets en faveur de l'économie circulaire

☞ **Acteurs à concerter**

- Caisse des dépôts et consignations, Centre Capital Développement, SOFIMAC Partners, BPI France
- Pôles de compétitivité et clusters, Centréco, réseau des CCI, acteurs de soutien à l'internationalisation des entreprises (Ubifrance, Coface, DIRECCTE, CCEF)
- Grandes écoles et universités, Apec, Aract, Opca

▪ **Objectif : Favoriser une économie de la proximité**

L'économie locale, qui répond aux besoins de la population régionale, emploie un peu plus de la moitié des salariés. Les services publics y tiennent une place prépondérante à travers la santé, l'éducation, les collectivités locales

notamment. L'artisanat, le commerce, les services à la population, l'économie sociale et solidaire portent de nombreux emplois. Toutes ces activités, dans leur grande diversité, créent un tissu qui doit être consolidé et dynamisé, en particulier face aux opportunités liées à la transition énergétique et aux besoins liés aux progrès dans le domaine de la santé ou de l'éducation. Les solidarités territoriales et intergénérationnelles permettent de garantir une qualité de vie pour tous et sont sources d'emplois.

☞ **Démarches**

- Refonte globale de la politique de soutien
- Soutien aux projets de création/reprises et développement des petites entreprises par le renforcement de leur capacité financière
- Encouragement aux démarches collectives de filières (alimentaire, métiers d'art...) ou thématiques (environnement, création/reprise, GPEC), afin d'accompagner la structuration et l'adaptation des entreprises.
- Soutien aux projets d'activités pérennes d'associations et d'entreprises solidaires intégrant la création, la consolidation d'emplois durables : CAP'ASSO, développement de nombreux partenariats avec l'ensemble des têtes de réseau de l'économie sociale et solidaire (CRESS, CPCA, Centre Actif...) et acteurs de l'artisanat (Plateformes d'Initiatives,...).

☞ **Actions**

- Développer le dispositif CAP SCOP afin d'aider des salariés à créer ou reprendre une entreprise sous la forme coopérative (premières décisions en 2012)
- Créer le dispositif CAP jeune en partenariat avec France active pour favoriser la création d'entreprises par des jeunes de moins de 26 ans
- Développer le Fonds de prêt d'honneur régional transmission/reprise
- Accompagner la mise en place des emplois d'avenir
- Renforcer les démarches d'écoconstruction par l'utilisation de matériaux bio-sourcés locaux

▪ **Objectif : Etre une grande région agricole et forestière productrice de valeurs**

La Région Centre souhaite rester une grande région agricole, et mieux valoriser ses productions, que ce soit en direct à travers les circuits courts, ou indirectement à travers la transformation agro-alimentaire. L'agriculture biologique doit y tenir une place plus importante. Les productions, notamment celles liées à la forêt, peuvent être sources d'énergies naturelles et d'éco-matériaux.

☞ **Démarches**

- Promotion d'une agriculture compétitive et économe en intrant
- Encouragement au dialogue entre l'ensemble des acteurs au sein des 13 filières agricoles régionales, en présence des représentants des consommateurs
- Promotion des produits de l'agriculture régionale
- Développement d'une agriculture et d'une forêt sources d'énergies, d'éco-matériaux

☞ **Actions**

- Développer les contrats entre opérateurs économiques des filières animales et végétales pour favoriser les échanges de matière première (paille/compost notamment, intégration des légumineuses...)
- Développer les outils d'ingénierie financière associant les partenaires économiques pour soutenir l'investissement dans les exploitations agricoles
- Soutien à l'agriculture biologique
- Favoriser l'extension du périmètre de Végépolys à la région et la création du pôle viticole d'Amboise
- Soutenir les méthodes de fertilisation alternatives à l'usage d'engrais de synthèse
- Anticiper l'adaptation des essences d'arbres aux évolutions du climat
- Soutenir les projets d'installations de méthanisation et de chaufferie bois-énergie
- Soutenir les actions permettant de développer le stockage carbone (expérimentation et développement de l'agroforesterie, replantation des haies et meilleure exploitation de nos forêts)

▪ **Objectif : Devenir une région de Tourisme durable**

Le Conseil Régional a adopté en 2011 une nouvelle stratégie de développement touristique qui affiche comme ambition majeure de faire de la Région Centre une destination de tourisme durable.

Le modèle de développement retenu privilégie la qualité des projets, la préservation de l'environnement et du patrimoine. L'ambition est de devenir la première destination française de tourisme à vélo.

☞ **Démarches**

- Soutien aux projets de modernisation des hébergements touristiques qui intègrent des économies d'énergie
- Encouragement à l'innovation touristique
- Développement de l'itinérance douce dans une perspective de découverte du patrimoine naturel et culturel
- Développement de la randonnée et du tourisme équestre

↳ **Actions**

- Etudier et réaliser 6 nouvelles véloroutes
(Indicateur : Nombre de km de véloroutes réalisés)
- Soutenir et organiser les randonnées pédestres et équestres et mutualiser les bonnes pratiques
- Soutenir la qualification et la promotion de l'offre de tourisme de nature sur les 5 territoires prioritaires retenus par la Stratégie régionale du Tourisme Durable : Brenne, Perche, Loire-Anjou-Touraine, Sologne, Val de Loire
- Accompagner le développement des hébergements éco labellisés à travers le CAP hébergement et la formation
(Indicateur : Nombre d'hébergements touristiques ecolabellisés)
- Soutenir la rénovation des hébergements du secteur tourisme pour tous
(Indicateur : Nombre de lits « rénovés » dans les hébergements Tourisme Pour Tous)
- Mettre en œuvre un programme de formation et professionnalisation pour soutenir le développement des compétences des acteurs du tourisme
(Indicateur : Nombre de participants aux formations Tourisme O'Centre)

↳ **Acteurs à concerter**

- Départements
- Têtes de réseaux des filières et acteurs touristiques

Indicateurs de réalisation, d'évaluation

- Nombre de bénéficiaires de CAP'Asso
- Nombre de jeunes créateurs d'entreprise financés
- Nombre de bénéficiaires de CAP Création, CAP'Développement-Transmission
- Nombre d'entreprises s'engageant dans une action en faveur des économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables au travers des politiques régionales
- Nombre d'entreprises artisanales bénéficiaires d'une aide régionale
- Nombre de coopérations d'entreprises ou actions collectives soutenues
- Nombre de filières agricoles engagées dans un CAP'filière
- Nombre de prestataires labellisés Accueil Vélo
- Nombre de bénéficiaires Cap Innovation Touristique
- Nombre de guides nature certifiés Qualinat
- Nombre d'hébergements ecolabellisés

Orientations générales

Dans un environnement mondial caractérisé par une compétition de plus en plus intense, la recherche et l'innovation constituent des facteurs clés pour assurer un développement social, économique durable de notre territoire.

Dans la continuité de la stratégie régionale de l'innovation, élaborée en 2009 et actualisée en 2013 pour intégrer la notion de spécialisation intelligente, le SRADDT propose différents objectifs pour favoriser l'innovation sur le territoire régional :

- **Renforcer la coopération entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ;**
- **Favoriser le rayonnement scientifique national et international ;**
- **Encourager les démarches d'innovation des entreprises ;**
- **Soutenir les projets de recherche et d'innovation susceptibles d'avoir des retombées reconnues et quantifiées sur le territoire régional**

Schémas ou stratégies de référence :

- ⇒ SRADDT
- ⇒ SRDES
- ⇒ Stratégie régionale de la recherche et de l'innovation pour une spécialisation intelligente
- ⇒ Stratégie régionale en matière de recherche

Indicateurs de contexte de développement durable :

- Montant de la Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) en millions d'euros (2011) : 1 085 dont :
 - Dépenses de recherche et développement des administrations (DIRDA) : 282 (26 %)
 - Dépenses de recherche et développement des entreprises (DIRDE) : 803 (74 %)
- Nombre de chercheurs - équivalent temps plein (2011) : 5 350 en équivalent temps plein dont :
 - Administration : 1 850 (35 %)
 - Entreprises : 3 500 (65 %)
- Crédit impôt recherche (2011)
 - Part des institutions régionales bénéficiaires parmi l'ensemble des bénéficiaires : 2,2 %
 - Part de la région centre dans le montant alloué à l'ensemble des régions : 1,1 %
- Nombre d'entreprises innovantes (2013) : 1 060
- Nombre de brevets publiés (2012) : 392
- Taux de succès aux appels à projets lancés dans le cadre d'Horizon 2020 et montants des fonds européens attribués à des entités régionales : pas disponible en 2013
- Part régionale dans les projets financés par l'Agence Nationale de Recherche (2011) : 2,04 % (11 352 k€)
- Nombre d'étudiants inscrits en région Centre (2011-2012) : 56 200 dont :
 - Etudiants inscrits en Master : 13 600
 - Etudiants inscrits en doctorat : 1 160

Point sur la mise en œuvre du thème prioritaire pendant la période 2008-2013

Depuis le vote de l'Agenda 21, l'intervention de la Région en faveur de l'innovation et de la recherche a été significativement renforcée. Un nouveau dispositif « le diagnostic innovation croissance » permet d'accompagner les PME dans leur démarche d'innovation et de développement, notamment du point de vue de l'organisation et de la gestion. La Région a renforcé son soutien à l'Agence régionale de l'innovation (ARITT), aux pôles de compétitivité et aux clusters. Elle encourage la recherche sur des thématiques ciblées dans le domaine du développement dans le cadre des appels à projets recherche d'intérêt régional et d'initiative académique. Les sujets prioritaires pour les projets de recherche d'intérêt régional sont : l'habitat de demain, les déplacements et la gestion des flux, des personnes et des biens, la nutrition, la santé et le bien-être, le tourisme et les loisirs et le génie écologique et la biodiversité. La Région a apporté un soutien important et spécifique à la filière efficacité énergétique à travers différents dispositifs. Afin de renforcer l'attractivité des universités régionales pour le recrutement des doctorants, l'appel à proposition de bourses doctorales est poursuivi. La Région soutient également le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Centre Val de Loire Université, créé en 2010. La stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente adoptée fin 2013 a précisé les priorités régionales dont 3 sur 5 s'inscrivent tout particulièrement dans l'accompagnement de la transition écologique et énergétique de notre région (la métrologie environnementale, le stockage de l'énergie et l'efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments).

Objectifs et actions de la Région sur la période 2014-2020

▪ **Objectif : Renforcer la coopération entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Les établissements régionaux de l'enseignement supérieur et de recherche, qui constituent un des moteurs du développement du territoire, interviennent dans un contexte très concurrentiel, marqué par une forte mobilité des étudiants et des chercheurs. L'approfondissement de la coopération entre ces acteurs permettra de consolider leur positionnement dans cette concurrence et de renforcer leur rôle de pilier du développement socio-économique régional.

↳ **Démarches**

- Soutien au Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
- Soutien à l'observatoire régional de l'enseignement supérieur, créé en 2011

↳ **Actions**

- Elaborer le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante et mettre en œuvre des actions en partenariat avec les acteurs de la formation, de l'économie et l'Etat et les collectivités publiques.

↳ **Acteurs à concerter**

- Universités, grandes écoles, grands organismes de recherche, PRES CVLU, chambres consulaires, collectivités locales, pôles de compétitivité, clusters...

▪ **Objectif : Favoriser le rayonnement scientifique national et international**

La région accueille des compétences en matière de recherche dans une grande variété de disciplines scientifiques grâce à la présence de laboratoires de recherche situés sur les campus du CNRS, du CEA, de l'INRA, du BRGM, de l'IRSTEA ainsi que sur les sites des universités et grandes écoles. La visibilité de la recherche régionale reste néanmoins insuffisante. Il apparaît donc nécessaire de favoriser le rayonnement scientifique national et international, pour faire face en particulier au remplacement des chercheurs qui vont partir à la retraite.

↳ **Démarches**

- Soutien à l'équipement des laboratoires, aux projets de recherche et à la formation des doctorants via des appels à projets
- Soutien aux colloques scientifiques internationaux se déroulant en région
- Soutien à l'accueil des chercheurs étrangers notamment par un appui au Studium
- Soutien à la diffusion de la culture scientifique et technique pour intéresser les jeunes et le grand public aux réalisations scientifiques régionales.
- Soutien aux montages de projets dans le cadre de programmes comme Horizon 2020

↳ **Actions**

- Mettre en œuvre des projets retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Ambition Recherche et Développement 2020 » afin de favoriser l'émergence de 2 à 3 pôles de recherche d'envergure internationale (2012-2020) (*Indicateur : Montant des dotations allouées aux lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Ambition recherche développement 2020 »*)
- Soutenir des réseaux thématiques de recherche

↳ **Acteurs à concerter**

- Universités, grandes écoles, grands organismes de recherche, pôles de compétitivité et réseaux thématiques de recherche, Studium, Centre sciences...

▪ **Objectif : Encourager les démarches d'innovation des entreprises**

La recherche et développement dans les entreprises est indispensable pour posséder une vision à moyen terme de l'évolution des productions et pour anticiper les mutations. La durée de vie des différentes productions se raccourcit et les mutations, ruptures technologiques sont plus fréquentes. Or, chaque changement de production, de technologie ou de modèle économique peut avoir des conséquences importantes sur l'emploi local. Dans ce contexte fortement mouvant, il est particulièrement important que les entreprises régionales (sous toutes formes et tous secteurs) puissent développer leur capacité d'innovation et d'élargir la base de celles qui s'y engagent.

↳ **Démarches**

- Accompagnement des entreprises à l'innovation et à la croissance : détection de projets innovants, positionnement de l'entreprise sur sa capacité à innover, parcours d'accompagnement, ingénierie de projet
- Renforcement des fonds propres
- Accompagnement à l'internationalisation des innovations
- Soutien financier aux programmes de recherche industrielle ou de développement expérimental
- Développement de l'innovation et la recherche en énergie

- Soutien à coopération interrégionale notamment au travers des programmes communautaire.
- Soutien aux projets de diffusion technologique auprès des PME/PMI (Colloques, visites d'entreprises, animation territoriale et du réseau)
- Promotion des démarches d'innovation en réseau, soutien aux 4 pôles de compétitivité et aux 8 clusters régionaux.
- Mise en œuvre des projets de diffusion technologique
- Renforcement de l'intégration de compétences de haut niveau dans les entreprises
- Développement de l'innovation pédagogique
- Soutien à de la prise en compte de l'innovation dans la commande publique

☞ **Actions**

- Mettre en place des actions collectives territorialisées Innovation (en cours depuis 2007, harmonisation régionale mise en œuvre en 2013)
- Lancer un Appel à projets PME innovation

☞ **Acteurs à concerter**

- ARITT, DIRECCTE, BPI France, collectivités locales, réseau des CCI, CRT...
- Pôles de compétitivité et clusters

▪ **Objectif : Soutenir les projets de recherche et d'innovation susceptibles d'avoir des retombées reconnues et quantifiées sur le territoire régional**

A l'échelle nationale, et encore plus européenne, les moyens humains et matériels sont potentiellement suffisants pour soutenir la totalité des thématiques de recherche. Le très haut niveau de compétition internationale impose de soutenir de façon privilégiée les équipes de recherche les plus performantes dans leurs domaines respectifs, et de favoriser leurs collaborations indépendamment de leur localisation territoriale. Une telle politique peut parfois avoir un effet déstructurant aux niveaux régional et local. D'où la nécessité de développer à l'échelle régionale une action complémentaire à celle de l'Etat et de l'Europe visant à soutenir les projets de recherche locaux « utiles au territoire ».

☞ **Démarches**

- Accompagnement des programmes de recherche et d'innovation autour de cinq orientations majeures et répondant aux besoins futurs des habitants à travers l'appel à projets de recherche d'intérêt régional : l'habitat de demain ; les déplacements et la gestion des flux des personnes et des biens ; la nutrition, la santé, le bien-être ; le tourisme et les loisirs ; le génie écologique et la biodiversité. En cohérence avec la stratégie régionale de la recherche et de l'innovation, une priorité est donnée aux innovations dans les domaines potentiels de spécialisation que sont :
 - o L'ingénierie et métrologie environnementales pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles
 - o les biotechnologies et services appliqués à la santé et à la cosmétique
 - o la conception de systèmes pour le stockage de l'énergie
 - o les technologies de l'efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments
 - o les TIC et services pour le tourisme patrimonial
- Mobiliser les laboratoires régionaux sur les thèmes de l'adaptation au changement climatique

☞ **Actions**

- Mettre en œuvre des projets retenus à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Ambition Recherche et Développement 2020 ».

Indicateur : Montant des dotations allouées aux lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Ambition recherche développement 2020
- Mettre en place des démonstrateurs afin de favoriser des transferts vers les entreprises
- Sélectionner des projets pilotes contribuant à l'émergence des domaines potentiels de spécialisation retenus pour la région Centre

☞ **Acteurs à concerter**

- Universités, grands organismes de recherche, pôles de compétitivité et clusters, ARITT,...

Indicateurs de réalisation et d'évaluation

- Nombre moyen d'établissements partenaires dans les réponses aux appels à projets « recherche ».
- Proportion de projets impliquant des entreprises (régionales ou non, en les distinguant) dans les réponses aux appels à projets recherche.
- Nombre et budget total des dossiers CAP R&D et CAP Innovation
- Nombre de diagnostics Innovation Croissance Centre
- Nombre d'entreprises impliquées dans les pôles S2E2 et DREAM
- Nombre de candidatures aux AAP PME Innovation, nombre de lauréats et montant attribué.
- Nombre de brevets liés à des projets soutenus par la Région

Orientations générales

Sur les territoires, les difficultés du contexte économique rendent nécessaire la mise en place d'une véritable politique de sécurisation et de promotion des parcours professionnels, concertée entre les différents acteurs. L'instauration de politiques de formation tout au long de la vie, avec une articulation renforcée entre formation initiale et formation continue dans le cadre d'une étroite coopération avec les partenaires économiques et sociaux est nécessaire. Des politiques de formation sont mises en œuvre, pour répondre à la fois aux demandes des individus et aux besoins des entreprises et des territoires.

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) est la feuille de route pour bâtir, ensemble, une région où la formation est un outil pour sécuriser les parcours de vie des habitants. Ce contrat de plan fixe la stratégie régionale pour la formation en région, formulée autour de trois clés de progrès : mieux former pour l'avenir, favoriser l'égalité d'accès à la formation, promouvoir l'innovation au sein de la formation. La mise en œuvre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (SRESVE) complète le CPRDFP sur le volet enseignement supérieur.

Formation initiale des jeunes : vers une formation qualifiante pour tous !

Pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et lutter contre un taux de chômage des moins de 25 ans, la qualité de l'offre de formation initiale est prépondérante.

Formation tout au long de la vie : un accès facilité pour chaque citoyen

Trop souvent, le diplôme initial conditionne les carrières, et les évolutions professionnelles semblent plus subies que choisies ou anticipées. Pourtant, la formation tout au long de la vie constitue un atout essentiel pour les habitants, les entreprises, et les territoires. Elle permet d'élever le niveau de qualification et de compétences et d'apporter des réponses à la crise économique et aux besoins des entreprises.

Dans le cadre du SRADDT, du CPRDF et du SRESVE, la Région se propose les objectifs suivants :

- **Développer une offre de formation régionale adaptée favorisant l'élévation du niveau de qualification, les poursuites vers l'enseignement supérieur, l'insertion professionnelle et l'adaptation des compétences**
- **Favoriser l'égalité d'accès à la formation tout au long de la vie**
- **Coordonner les partenariats locaux pour accompagner tous les citoyens vers leur réussite**

Schémas ou stratégies de référence :

- ⇒ SRADDT
- ⇒ CPRDFP
- ⇒ Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (en cours d'élaboration) - SRESVE
- Schéma régional des formations sanitaires et sociales

Indicateurs de contexte de développement durable :

- Part des non diplômés ou titulaires du Brevet/BEPC parmi les 18-24 ans (2012) : 9,1 %
- Part des jeunes reçus à la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD) en situation d'illettrisme (2012) : 4,1 %
- Part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent parmi les 30-34 ans (2012) : 46 %
- Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur (2012) : 66,8 %
- Nombre de jeunes (15-24 ans) demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (catégorie A) (31.12.2013) : 22 830 (soit 18,2 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi)
- Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle (2010) :

Ouvriers	255 240	28,5 %
Employés	337 230	37,6 %
Techniciens, agents de maîtrise	186 260	20,8 %
Ingénieurs, cadres	117 900	13,1 %
Ensemble	896 630	100 %
- Taux de chômage des 20-64 ans (2012 - Source Eurostat) : 11,2 %
- Répartition des demandeurs d'emploi par catégorie socioprofessionnelle - catégorie A (31.12.2012) :

Ouvriers	34 430	29 %
Employés	69 410	59 %
Techniciens, agents de maîtrise	8 330	7 %
Ingénieurs, cadres	5 980	5 %
Non précisé	70	
Ensemble	118 290	100 %
- Répartition des financements de la formation professionnelle en milliers d'euros(2011) :
 - Entreprises : 91 173
 - Organismes collecteurs des fonds de la FPC : 53 914
 - Pouvoirs publics : 89 644
 - Contrats conclus avec des particuliers : 13 210
 - Autres produits : 9 707
 - Total : 257 648
- Nombre d'entrées dans le dispositif Formation des demandeurs d'emploi (2011) : 4 770
- Taux d'accès des salariés à la formation professionnelle selon la taille de l'entreprise (2010) :

Taille de l'entreprise	Taux
10 à 19 salariés	16,2 %
20 à 49 salariés	26,4 %
50 à 249 salariés	39,7 %
250 à 499 salariés	44,0 %
500 à 1999 salariés	52,2 %
2000 salariés et plus	60,8 %
Nombre de stagiaires	81 005

Bilan sur la mise en œuvre du thème prioritaire sur la période 2008-2013

Depuis 2008, pour la formation initiale des jeunes, la Région a prolongé son effort d'équipement des lycées et a activement contribué à l'élévation du niveau de qualification des jeunes.

Elle a fortement œuvré pour les ouvertures de formation par apprentissage et en particulier dans les niveaux III et +, dans le respect des équilibres nécessaires entre voies de formation, contribuant ainsi à une dynamique d'élévation des niveaux de formation et de qualification. Elle a investi dans la modernisation et l'agrandissement des établissements de formation.

Elle a également généralisé l'accès et l'usage aux nouvelles technologies et à l'information : déploiement des réseaux câblés, tant pour les lycées que

pour les CFA, Très-Haut-Débit, Environnements Numériques de Travail et accompagnement des établissements d'enseignement supérieurs dans leur projets numériques.

Un ensemble d'actions a été mené pour faciliter la réussite des jeunes (aide à l'équipement des apprentis et des élèves aides-soignants, livres scolaires gratuits, ordinateurs pour les étudiants en master, dispositif « assure ta rentrée », organisation d'une offre de logement, accompagnement à la professionnalisation des équipes pédagogiques des CFA...).

En signant le CPRDFP avec l'Etat, la Région contribue à une concertation et à des actions qui servent la formation initiale dans une perspective d'orientation et de formation tout au long de la vie. La mise en place d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante permettra également de rendre plus lisible et attractive l'offre d'enseignement supérieur en région.

Concernant la formation tout au long de la vie, la commande publique régionale vise à répondre aux besoins de formation liés aux évolutions socio-économiques et s'appuie sur les travaux de prospective conduits dans le cadre de la mise en œuvre du CPRDFP, afin de mieux anticiper les besoins d'emplois. Cette commande publique intègre également des préoccupations de développement durable (opportunités de la transition écologique, égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations).

Une dynamique d'innovation et particulièrement d'individualisation des parcours de formation sont fortement impulsées par la Région.

Elle a également initié le Pacte de Continuité Professionnelle pour sécuriser les parcours des salariés fragilisés.

Enfin, la Région développe sur l'ensemble du territoire un programme d'acquisition des savoirs de base (Visas), ouvert gratuitement à un public diversifié. Ces modules courts d'initiation sont autant d'occasions pour reprendre le chemin de la formation tout au long de la vie.

Objectifs et actions de la Région sur la période 2014-2020

▪ Objectif : Développer une offre de formation régionale adaptée favorisant l'élévation du niveau de qualification.

A travers le SRADDT et le CPRDFP, une démarche complète et fédérative a été initiée afin de favoriser les études, l'insertion, l'adaptation des compétences.

↳ Démarches

- Soutien à l'élévation du niveau de qualification du plus grand nombre de jeunes au sein du service public d'éducation, en favorisant prioritairement l'accès au niveau IV (Bac) de qualification. Cela passe par un fin maillage territorial et thématique des établissements de formation, garant d'une offre répartie et pertinente de formation, attractive pour les jeunes et les adultes sur les territoires.
- Contribution au développement de l'attractivité de l'enseignement supérieur régional pour les jeunes et les entreprises,

↳ Actions

- Mettre en œuvre, dans le cadre de l'offre de formation professionnelle, une nouvelle méthodologie basée sur la concertation avec les branches et les acteurs économiques, pour faire évoluer les formations en tenant compte des évolutions des secteurs socio-économiques
- Construire, restructurer, agrandir, équiper les locaux de formation en lycées, en CFA, dans les établissements de formations sanitaires et sociales, en tenant compte de la performance énergétique et de l'objectif de réduction des émissions des gaz à effets de serre.
- Dans le domaine de l'enseignement supérieur, réaliser des constructions aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, soutenir la dynamique régionale d'enseignement supérieur attractive pour les étudiants et les entreprises ; rechercher une meilleure visibilité de l'offre et mettre en place d'une instance régionale de concertation sur l'offre de formation supérieure, pérenniser l'observatoire régional de l'enseignement supérieur.
- Accompagner des établissements de formation dans l'évolution des réponses apportées en termes d'offre et d'ingénierie de formation face aux besoins des apprenants (individualisation des parcours de formation, introduction des TICE dans les pratiques pédagogiques...).

- Dans le cadre du Pacte de Continuité Professionnelle, contractualiser avec des OPCA ou autres acteurs des projets concourant à la sécurisation des parcours (financement partenarial d'action de formation individuelle qui n'aurait pu être mise en œuvre sans la mobilisation de la Région, ...), animer des partenariats.
- Financement des locaux et des équipements et en assurant, avec son personnel, un ensemble de services logistiques
- Soutenir à la promotion de la VAE, développer l'accompagnement des habitants souhaitant mener à bien une validation d'acquis.
- Accompagner le plan de formation des entreprises à travers les CAP' FORMATION (CONTRAT D'APPUI AU PROJET FORMATION) pour sécuriser les parcours professionnels des salariés.

↳ **Partenaires à concerter**

Etat, partenaires sociaux, Pôle emploi, OPCA, CESER, CRJ, branches professionnelles, pôles de compétitivité et clusters, Communauté d'Universités et d'Etablissements, lycées, CFA, instituts et écoles de formations sanitaires et sociales, organismes de formation, missions locales, AGEFIPH.

▪ **Objectif : Favoriser l'égalité d'accès à la formation tout au long de la vie**

Les obstacles et les discriminations restent trop nombreux quand un individu a la volonté de se former. La Région propose un ensemble de dispositifs avec la volonté de rendre possible la démarche de formation.

↳ **Démarche**

- Soutien à la réussite de chacun en l'aidant concrètement à accéder à la formation de son choix (dispositifs d'aides financières)
- Appui au développement de solutions alternatives pour la mobilité des apprenants, en particulier au regard de l'offre d'hébergement mobilisable sur les territoires.
- Promotion d'un accès plus large et plus régulier des habitants à la formation en accompagnant la capacité du secteur de la formation à se moderniser, à innover et à partager ces évolutions.
- Promotion de l'accès à la mobilité européenne, à la culture, à la citoyenneté, à la santé et à une alimentation équilibrée biologique par les actions éducatives
- Mobilisation des acteurs pour agir contre les discriminations liées à l'origine et accroître l'égalité d'accès aux formations choisies par les filles et les garçons.

↳ **Actions**

- Poursuivre les dispositifs pour lever les freins financiers dans l'accès à la formation : équipement gratuit ou aidé (premier équipement des lycéens et apprentis, manuels scolaires, ordicentre...), aide à la restauration et à l'internat et harmonisation des tarifs, bourses pour les élèves des formations sanitaires et sociales...
- Renforcer l'aide aux mobilités : tarifs préférentiels sur les TER pour les lycéens, apprentis et étudiants – à développer pour les stagiaires de la formation continue et les étudiants; recensement de l'offre d'hébergement disponible sur les territoires – tout opérateur confondu – pour mieux la mettre à disposition des apprenants (e-logement) ; aides au permis de conduire...
- Poursuivre les actions éducatives en cohérence avec les projets portés par les équipes pédagogiques (Parcours d'Europe, Mobi-Centre, Aux arts lycéens / apprentis, prévention- promotion de la santé, restauration bio...).
- Poursuivre les actions d'information sur les métiers et l'offre des formations en région Centre permettant aux citoyens d'accéder le plus largement possible à une information gratuite, objective et fiable (publications Onisep, Educagri, numéro d'information régional sur la formation, site Etoile...).
- Mettre en place des actions de professionnalisation des acteurs pour agir contre les discriminations, particulièrement dans l'accès aux stages et à l'apprentissage et favoriser l'égalité dans la formation.
- Proposer des Visas Libres Savoirs accessibles sur l'ensemble du territoire régional.
- Mettre en œuvre une action pour accroître l'accès effectif aux formations pour les publics en situation de handicap.
- Poursuivre le Fonds Régional d'Innovation Pédagogique en Région Centre (FRIP Centre) : appel annuel à candidatures à destination des organismes de formation, des CFA, des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales, pour encourager les innovations pédagogiques liées à la formation en alternance et/ou à l'individualisation des parcours. Adapter la démarche à l'enseignement supérieur.
- Etendre la modularisation des formations qualifiantes en généralisant à tous les domaines une expérimentation menée dans le secteur du bâtiment ; développement de la FOAD (formation ouverte à distance) en capitalisant sur les avancées permises par l'expérimentation menée sur les Visas Libres Savoirs.

↳ **Partenaires à concerter**

Etat, partenaires sociaux, Pôle emploi, OPCA, CESER, CRJ, Communauté d'Universités et d'Etablissements, lycées, CFA, instituts et écoles de formations sanitaires et sociales, organismes de formation, collectivités territoriales

missions locales, AGEFIPH, représentants des parents et des élèves, URHAJ, associations et réseaux d'éducation populaires.

▪ **Objectif : Coordonner les partenariats locaux pour accompagner**

Coordonner les partenariats locaux est un levier fondamental pour allier la souplesse à la qualité des parcours de formation.

↳ **Démarches**

- Soutien à la mise en réseau et alimentation de la coopération des acteurs afin de structurer le service public régional d'orientation
- Impulsion aux côtés de l'Etat d'une dynamique coopérative permettant de prévenir et lutter contre les décrochages à tous les niveaux de formation
- Contribution au développement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) territoriale

↳ **Actions**

- Mettre en place un service public de l'orientation pour garantir à tous les citoyens un égal accès à l'information et au conseil personnalisé, en développant la dimension éducative de l'orientation au sein des établissements et l'information en partenariat étroit avec les branches professionnelles et en favorisant le rapprochement avec les structures d'orientation des établissements d'enseignement supérieur.
- 18 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, en lien avec le projet « Assure du Avenir » (déclinées en 4 volets complémentaires : l'opération Assure Ta Rentrée, l'appui logistique pour aider les plateformes, l'opération Assure Ton Année, le dispositif Accroche-toi, accroche ton Bac). Le projet global « Assure Ton Avenir » repose sur une coordination régionale de plateformes départementales déclinées en 4 volets complémentaires : l'opération Assure Ta Rentrée, l'appui logistique pour aider les plateformes, l'opération Assure Ton Année, le dispositif Accroche-toi, accroche ton bac.
- Forums de l'orientation en région Centre ; contribuer à des actions territoriales en faveur de l'accompagnement des jeunes et des familles, de l'égalité des chances dans les choix d'orientation pour les filles et les garçons, ...
- Mettre en place des comités départementaux favorisant l'harmonisation de l'offre de formation territoriale et une meilleure réponse aux besoins socio-économiques des citoyens et des entreprises.

↳ **Partenaires à concerter**

Etat, CESER, CRJ, ONISEP, CIO, CAD, SUIO, lycées, CFA, Universités, établissements d'enseignement supérieur, instituts et écoles de formations sanitaires et sociales, Communauté d'Universités et d'Etablissements, organismes de formation, partenaires sociaux, branches professionnelles et acteurs économiques, collectivités territoriales, représentants des parents d'élèves, familles, URHAJ...

Indicateurs d'évaluation

Un projet d'évaluation du CPRDFP (Contrat de plan régional pour le développement des formations professionnelles) a été défini et validé au premier semestre 2013 par la commission C+FOR issue du Comité de Coordination Régional Emploi Formation Professionnelle. Il a été réalisé par l'ensemble des partenaires institutionnels partie prenante du contrat.

L'analyse attendue doit permettre de répondre à la question évaluative suivante :

« En quoi les travaux de mise en œuvre du CPRDFP permettent-ils une meilleure adaptation de l'offre de formation professionnelle tout au long de la vie aux besoins des habitants et des territoires ? ».

Un référentiel d'évaluation comportant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs a été élaboré. Le tableau de bord qui rassemble l'ensemble des données attendues sera alimenté à partir de septembre 2013 par les services de l'ORFE. L'évaluation sera produite à partir de janvier 2014. Cette démarche s'appuie sur les principes méthodologiques de l'évaluation indiqués notamment par le Conseil National pour la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie.

Orientations générales

Pour la Région, le développement culturel et artistique est un impératif majeur pour valoriser les richesses patrimoniales et artistiques de ses territoires, pour répondre aux aspirations nouvelles des citoyens à participer activement au monde de demain, pour vivre ensemble sur le territoire et enfin, pour accompagner les initiatives et les projets porteurs d'innovation.

Avec un riche patrimoine historique, architectural, paysager et muséographique, de nombreux festivals rayonnant sur le territoire, des équipements culturels variés, la région Centre offre un espace propice à la création et aux pratiques culturelles. Du côté des professionnels de la culture, la région compte plus de 8 000 salariés du spectacle vivant.

S'appuyant sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement des Territoires avec une société de la connaissance porteuse d'emplois et des territoires attractifs comme cadre de référence, la Région Centre contribue à la conservation et la valorisation des patrimoines d'hier et d'aujourd'hui, matériels et immatériels. Elle participe à la consolidation la structuration des filières culturelles et artistiques et au développement des articulations entre les territoires, elle permet le développement de parcours d'éducation et de découverte, de connaissances et de transmission, d'expériences et d'apprentissage aux langages artistiques et à la diversité des expressions culturelles.

Dans ce contexte, la politique régionale culturelle poursuit trois grands objectifs :

- **Contribuer à la connaissance et à la valorisation du patrimoine culturel régional ;**
- **Soutenir la diffusion et la création artistique sur les territoires ;**
- **Sensibiliser à la culture.**

Schémas ou stratégies de référence :

- ⇒ SRADDT
- ⇒ Stratégie régionale de tourisme durable

Indicateurs de contexte de développement durable :

- Nombre d'entrées dans les musées labellisés « musées de France » (2012) : 1 102 223
- Nombre d'entrées dans les 15 principaux châteaux de la région (2013) : 4 379 257
- Nombre d'intermittents du spectacle (2012) : 2 020
- Nombre d'artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes : en cours de collecte
- Indice de fréquentation des salles de cinéma (2012) : 2,5

Bilan sur la mise en œuvre du thème prioritaire sur la période 2008-2013

Depuis le vote de l'Agenda 21, la Région Centre a poursuivi son effort pour valoriser le patrimoine culturel et accroître les connaissances en ce domaine : intégration du service de l'inventaire du patrimoine avec la création d'un pôle documentation-valorisation, adoption du plan de gestion du Val de Loire classé par l'UNESCO. Le transfert du domaine régional de Chaumont sur Loire en 2008 marquait aussi le souhait de la Région de porter des projets de développement culturel importants, tout comme le lancement en 2009 de la réhabilitation des subsistances militaires d'Orléans qui accueilleront le Fonds Régional d'Art Contemporain. Après avoir engagé les contrats de saisons culturelles sur une soixantaine de communes ou intercommunalités, la Région a décidé d'amplifier son action en créant les Projets artistiques et culturels de territoires afin de favoriser la coopération culturelle.

De 2008 à 2013, la Région a mis en œuvre, en partenariat avec l'Etat, des agences publiques dans le domaine des industries culturelles (image et livre). Enfin, le volume de crédits régionaux attribués à la création ou à la réhabilitation d'équipements culturels représente 25 M€ entre 2008 et 2012.

Objectifs et actions de la Région sur la période 2014-2020

▪ Objectif : Contribuer à la connaissance et à la valorisation du patrimoine culturel régional

La Région contribue à de nombreuses actions de mise en valeur du patrimoine culturel. Elle a l'ambition de poursuivre et de renouveler les recherches sur le patrimoine régional, de les valoriser auprès du public le plus large possible. Elle souhaite également promouvoir un accès privilégié au patrimoine culturel grâce à la mobilisation des technologies de l'information et de la communication.

↳ Démarches

- Participation à la mise en œuvre du plan de gestion du Val de Loire classé par l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants
- Mise à disposition et valorisation auprès du public des données documentaires collectées sur le patrimoine régional
- Soutien aux actions de mise en valeur du patrimoine régional et incitation aux coopérations (musées, patrimoine historique, parcs et jardins, FRAC...)

↳ Actions

- Poursuivre des réalisations d'éditions consacrées au patrimoine régional. Une collection, conçue à l'attention du jeune public, engagée en 2012, sera poursuivie jusqu'en 2015, avec un tome envisagé en partenariat avec la Mission Val de Loire. *(Indicateur : Nombre d'exemplaires édités et vendus et nombre d'animations conduites en lien avec ces ouvrages)*
- Assurer la conservation du Domaine régional de Chaumont sur Loire afin de garantir la réalisation du projet régional consacré à l'art et la nature. *(Indicateur : Fréquentation selon les composantes du Domaine (château et jardin) et selon la saison de visite)*
- Déployer des outils au plan régional de production et de gestion documentaire des données sur le patrimoine (inventaire du patrimoine, musées, FRAC) d'ici 2015 et soutenir les opérations de médiation pour faciliter l'accès à ces données (création du site internet de la DIP, coopération des acteurs culturels sur une plateforme régionale). *(Indicateur : Volume de données rendues accessibles et la fréquentation des outils de médiation numérique)*
- Contribuer à la conservation et à l'enrichissement des collections d'art en région (musées, FRAC) *(Indicateur : Oeuvres acquises et des œuvres restaurées et capacité des acteurs à les exposer)*
- Inscire le FRAC Centre Turbulences dans le paysage de l'art contemporain au niveau régional et national et garantir un rayonnement important des collections dans le cadre de partenariats sur l'ensemble du territoire (établissement scolaires, institutions) *(Indicateur : Fréquentation du site et nombre d'actions hors les murs (expositions, prêts et dépôts d'œuvres))*
- Encourager les démarches mutualisées de valorisation touristique en lien avec le CRT autour de l'art contemporain, des jardins, des musées, du patrimoine...

↳ Acteurs à concerter

- Associations culturelles
- Fondation du patrimoine
- Domaine régional de Chaumont et FRAC Centre
- Association des Personnels Scientifiques des Musées de la Région Centre
- Mission Val de Loire
- CRT
- Association des Parcs et Jardins de la Région Centre
- Collectivités locales

▪ Objectif : Soutenir la création et la diffusion artistique sur les territoires

La Région attache une attention particulière à l'irrigation et l'aménagement culturel des territoires, prenant en compte les spécificités locales et favorisant la solidarité entre acteurs. C'est pourquoi, la Région intervient pour favoriser la mise en place de projets artistiques et culturels à l'échelle des territoires et soutient les créations et les artistes. La région peut compter par ailleurs sur un certain nombre d'acteurs et de manifestations de rayonnement national.

↳ **Démarches**

- Soutien aux actions de création dans des domaines aussi divers que le spectacle vivant, les arts plastiques, la littérature, la musique, le cinéma et l'audiovisuel, avec une attention à l'émergence et à la jeune création ;
- Participation à l'élaboration de projets artistiques et culturels de territoires ;
- Création d'un service public culturel régional numérique ;
- Soutien aux structures de diffusion : théâtre, scènes de musiques actuelles et salles de cinémas indépendantes, salles de spectacles, salles culturelles, médiathèques...
- Soutien à l'itinérance
- Contribuer à l'optimisation de l'utilisation des équipements culturels

↳ **Actions**

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des Projets Artistiques et Culturels de Territoires (PACT). Cette action est en cours et se poursuivra sur la durée de ce mandat. Une analyse des territoires avec lesquels la Région aura contractualisé sera réalisée (nombre d'habitants concernés et nombre d'habitants par PACT, nombre de manifestations, emplois culturels, nombre de spectateurs, évolution du nombre de projets portés en maîtrise d'ouvrage publique) ;
- Aider à la numérisation des salles de cinéma et des circuits itinérants (2011-2014).
(Indicateur : *Indice de fréquentation des salles ainsi que la diversité de l'offre (classement Art et Essai)*)
- Développer l'accès sur internet de ressources culturelles (musiques, cinéma, audiovisuel, art plastique, patrimoine...) afin d'enrichir les données disponibles dans le service public numérique régional pour la pédagogie (2013-2014).
(Indicateur : *Impact sur la fréquentation des sites et analyse des usages*).
- Soutenir les projets culturels itinérants et les dispositifs expérimentaux de diffusion hors les murs sur le territoire régional ; consolider la diffusion cinématographique itinérante avec le renouvellement de 2 cinémobiles en 2014.
(Indicateur : *Suivi de la fréquentation, de la participation aux dispositifs d'éducation à l'image et la diversité de l'offre*).
- Aider à la structuration de réseaux par une implication croissante de l'agence CultureOCentre dans le cadre du mandat de l'agence 2013-2015 à travers la mise en œuvre de concertations et de formations.
(Indicateur : *Nombre d'actions de coopération et l'amélioration de la diffusion des créations (nombre de diffusions)*).
- Créer une résidence de cinéma d'animation à Vendôme.
(Indicateur : *Nombre de films produits et la diffusion de ces œuvres*).
- Corréler les dispositifs de 1% artistique et l'aide à la création en art plastique, il s'agit pour la Région dans le cadre de sa responsabilité en maîtrise d'ouvrage de privilégier les plasticiens soutenus dans le cadre des dispositifs d'aide à la création portée par l'État et la Région.
(Indicateur : *Nombre d'œuvres acquises*)

↳ **Acteurs à concerter**

- Collectivités locales
- FRACAMA, Association des cinémas du Centre
- Artistes et compagnies
- Associations culturelles

▪ **Objectif : Sensibiliser à la culture**

La sensibilisation des habitants, et en particulier des jeunes, au travail artistique, au patrimoine constitue l'une des grandes portes d'accès à la culture. L'éducation à la culture chez les jeunes permet d'éveiller en eux un intérêt à la culture, voire des aptitudes pour telle ou telle discipline artistique ; elle contribue fortement à la construction de leur personnalité et de leur citoyenneté.

↳ **Démarches**

- Sensibilisation des jeunes au travail artistique (rencontre avec des artistes...)
- Sensibilisation des jeunes au patrimoine, mise en place de projets éducatifs avec les lycées
- Soutien aux actions de sensibilisation artistique et culturelle et de médiation en direction des habitants du territoire

Actions

- Créer et consolider des actions ou des outils pédagogiques. Cette action a d'ores et déjà été engagée. Elle se poursuivra dans le cadre du développement de la plateforme culturelle jusqu'en 2015. A ce titre, la Région soutiendra l'innovation en matière de pédagogie.
(Indicateurs : Nombre de projets soutenus, nombre de projets innovants et catégories d'utilisateurs)
- Mettre en œuvre les dispositifs de Lycéens et apprentis au cinéma, de Lycéens au théâtre et de Aux arts lycéens, initiés il y a plusieurs années. Ces dispositifs seront complétés en matière littéraire par une coopération avec les services de l'État et le centre national du livre.
(Indicateurs : Nombre d'élèves participants, nombre d'enseignants impliqués)
- Soutenir les pratiques artistiques dans le cadre de réseaux régionaux et des PACT et aux résidences dans le cadre de conventionnements pour le spectacle vivant et de partenariats avec des lieux de patrimoine, notamment en matière de littérature
- Créer un réseau de l'Art contemporain dans les lycées, dans le prolongement de l'ouverture du FRAC Centre. Ce réseau sera mis en place sur deux ans. Il doit permettre de mailler le territoire (nombre de lieux) et de développer le public de l'Art contemporain (fréquentation)
(Indicateurs : Nombre de lieux et fréquentation)
- Développer des conférences dans les champs de l'Art, de la Culture, des Sciences. Ce travail s'inscrit notamment dans le cadre de la politique d'aménagement culturel du territoire qui se poursuivra jusqu'en 2014.
(Indicateur : analyse de la fréquentation et des thèmes et disciplines abordés)
- Appuyer à travers les conventionnements les démarches visant à renouveler les publics des lieux culturels
(Indicateur : analyse des publics fréquentant les lieux publics régionaux)

Acteurs à concerter

- Rectorat et inspections académiques
- Etablissements scolaires
- Enseignants
- Collectivités locales
- Association culturelles et FOL

Indicateurs de résultat, d'évaluation

- Nombre de lectures réalisées dans le cadre de « Mille Lectures d'hiver », nombre de participants et nombre de participants chaque année
- Nombre de projections réalisées dans le cadre des Cinémobiles, et part des films art essai, fréquentation
- Nombre d'élèves, de classes, et d'établissements bénéficiant des dispositifs d'éducation culturelle et artistique
- Fréquentation de l'Orchestre Tours Région Centre, âge et provenance géographique du public
- Bilan d'activités des SMAC, nombre de concerts donnés et fréquentation
- Bilan d'activités des Scènes nationales et institutions régionales bénéficiant d'un soutien annuel, nombre de concerts donnés et fréquentation
- Chéquier CLARC – Taux de commande, volume de remboursement et taux d'utilisation des chèques par domaine (livre, spectacle vivant, cinéma...)
- Nombre d'associations culturelles et artistiques soutenues par Cap'Asso
- Nombre de visiteurs uniques sur la plateforme culturelle régionale (diffusion culturelle, éducation artistique).
- Nombre d'actions de formation portées dans le cadre de la GPEC dans le domaine culturel
- Retombées économiques générées par l'accueil de tournage
- Nombre d'ouvrages conçus ou soutenus par la Direction de l'inventaire du patrimoine édités et vendus
- Evolution du nombre de données accessibles sur le patrimoine

Orientations générales

La Région Centre inscrit volontairement ses politiques dans le cadre de la construction européenne.

Quatre niveaux d'intervention permettent de rendre compte de l'implication de la collectivité :

- représentation et défense des intérêts de la Région ;
- information et sensibilisation à travers la mise en réseau des acteurs et organisation d'actions de communication ;
- mobilisation des financements européens pour le compte de projets régionaux à travers la programmation des fonds européens et l'appui à l'ingénierie de projets ;
- initier et faire vivre des coopérations avec des partenaires européens à travers des collaborations avec les régions prioritaires et la mise en place de dispositifs mobilité des jeunes au sein de tous les Etats membres.

Les financements alloués par l'Union européenne à la région Centre, notamment via la Politique Agricole Commune et les fonds structurels, ont un impact très important sur l'économie régionale. Pour la période 2014-2020, la mobilisation de ces fonds constituera un enjeu plus particulier pour la Région qui pourrait en assumer le rôle d'autorité de gestion.

En partenariat avec les Régions Auvergne et Limousin, la Région Centre met des locaux et une équipe à disposition des acteurs régionaux à Bruxelles. Ce centre de ressources diffuse l'information, facilite les actions de lobbying et accompagne les acteurs régionaux dans la réussite de leurs projets

Afin de contribuer à la construction de l'Europe des régions, des coopérations décentralisées initiées avec nos trois régions partenaires en Pologne, en République Tchèque et en Allemagne permettent des échanges d'expériences qui peuvent être utiles pour répondre à des enjeux de développement durable communs.

L'inscription durable de la région dans l'Europe passe aussi par le développement de coopérations de qualité entre les chercheurs, les enseignants, les acteurs culturels, les acteurs économiques.

Enfin, la Région Centre favorise très fortement la mobilité européenne des jeunes. A l'occasion de stages, de visites pédagogiques, de jumelages, de temps d'étude, des milliers de jeunes de notre région sont aidés dans leur séjour européen.

Les objectifs de la Région Centre sont donc essentiellement :

- **d'accompagner les acteurs régionaux dans la construction européenne**
- **de contribuer à l'Europe des régions**
- **de savoir mobiliser les financements européens.**

Indicateur de contexte de développement durable :

- Nombre d'étudiants étrangers (dont Union européenne) inscrits dans les universités de la région Centre (rentrée 2010): 4 447 dont 667 de l'UE.

Bilan sur la mise en œuvre du thème prioritaire sur la période 2008-2013

A travers le réseau « Europe O Centre », la collectivité régionale a régulièrement mobilisé plus d'une centaine de partenaires régionaux, en favorisant l'échange d'expériences, en nourrissant les occasions de partenariat.

La mise en place d'actions de communication comme les « semaines de l'Europe » est l'occasion d'une forte mise en valeur auprès de nos concitoyens. En 2013, la Région a organisé le Printemps de l'Europe (avril-juillet) qui a permis d'illustrer la place de l'UE dans la mobilité des jeunes et les financements apportés aux Régions.

L'antenne de Bruxelles a permis de relayer des informations auprès des élus régionaux, des services et, plus largement, des acteurs locaux. Son action a permis à la Région de participer et de contribuer à la définition des nouveaux enjeux de la période 2014-2020.

Chaque année, environ 11 000 jeunes s'impliquent dans un « parcours d'Europe », en réalisant concrètement un voyage qui modifie leur perception de l'Europe en construction.

Le travail commun mené avec les Régions partenaires, actuellement en cours d'évaluation, permet des échanges de pratiques et d'expériences, qui doit déboucher plus régulièrement sur des projets mutualisés. De manière générale, les trois coopérations sont très orientées sur la question des échanges (agendas européens, pratiques). Il est à noter que 10% des projets financés dans le cadre d'échanges scolaires sont en direction des trois régions partenaires.

La révision de la PAC a été un sujet régulièrement débattu par les élus régionaux, tandis que la désignation des Régions comme future autorités de gestion du FEDER, du FSE et du FEADER constitue un véritable enjeu pour la collectivité afin de permettre la réalisation projets structurants et essentiels au développement du territoire régional.

Objectifs et actions de la Région sur la période 2014-2020

▪ **Objectif : Accompagner les acteurs régionaux dans la construction européenne**

L'aventure européenne exige une implication, une appropriation, un dépassement des contraintes. Le rôle de la Région, à côté d'autres acteurs, est de faciliter les initiatives, d'accompagner ceux qui veulent s'impliquer dans des projets de dimension européenne et de s'y investir elle-même.

↳ **Démarches**

- Accompagnement des acteurs régionaux dans leurs projets et démarches en lien avec l'UE
- Sensibilisation des habitants de la région aux problématiques européennes
- Promotion de la Région et de ses intérêts au niveau européen
- Favoriser la mobilité des jeunes en Europe

↳ **Actions**

- Animer le réseau « Europe O Centre »
- Organiser les Matins de l'Europe (au moins 4 par an)
- Mise en réseau des acteurs du territoire concernés par l'UE dans le cadre d' « Europe O Centre »
- Information sur les enjeux, politiques et programmes européens, à travers l'Antenne de Bruxelles
- Diffuser de l'information sur l'Europe, notamment à travers la lettre électronique de l'Antenne de Bruxelles et les différents outils de communication régionaux
- Contribuer aux documents stratégiques de l'Union Européenne
- Organiser des actions de sensibilisation et d'information des acteurs régionaux sur les potentialités offertes par l'UE
- Accompagnement et aide technique au montage de dossiers d'acteurs dont les projets régionaux permettent de relayer les enjeux européens au niveau local
- Mettre en œuvre la mesure « Parcours d'Europe » au travers différents dispositifs : MobiCentre, Trans Europe Centre, le programme européen Leonardo da Vinci, aide aux stages professionnels en Europe, aide aux projets pédagogiques de déplacement, actions internationales en Europe, aides aux actions en direction des jeunes portées par les jumelages

↳ **Acteurs à concerter**

- Acteurs potentiellement intéressés par les appels à projets européens (RetD, jeunesse, éco, environnement, énergie, TIC, culture,...),
- Mobilisation de la société civile et des acteurs du réseau « Europe O Centre »
- Etablissements d'enseignement (Lycées, CFA, ...)
- Partenaires privés concernés par des mobilités professionnelles (entreprises et branches)
- Comité de jumelages

▪ **Objectif : Contribuer à l'Europe des régions**

Si la construction européenne est d'abord l'initiative des Nations, il est apparu aussi que l'échelle régionale permettait la rencontre entre les acteurs locaux, et des coopérations concrètes et productrices de projets. La Région Centre est ouverte à des partenariats de Région à Région, et souhaite mobiliser les acteurs régionaux dans cette démarche.

Démarches

- Les coopérations réciproques avec ces partenaires privilégiés s'articulent autour de partenariats économiques, d'échanges de jeunes, de collaborations culturelles et d'échanges de bonnes pratiques.

Actions

- Action de coopération avec les trois régionaux partenaires
- Accompagner les jumelages
- Intégrer et valoriser les partenariats développés au sein des réseaux européens transversaux et thématiques
- Coopération décentralisée avec 3 régions européennes :
 - la région Malopolska (Pologne) avec comme thèmes principaux l'éducation, la culture et le tourisme, la gestion des collectivités territoriale ;
 - le land Saxe-Anhalt (Allemagne) dans les domaines de la valorisation du patrimoine, la protection de l'environnement, les infrastructures de transport et de communication et l'administration ;
 - Pardubice (République tchèque) avec laquelle sont développés des projets autour de la culture, l'éducation et l'enseignement supérieur ;
- La Région participe également activement au fonctionnement de réseau européens tels que la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, l'Association des Régions d'Europe, ou Cités unies France. En outre, la Collectivité a intégré d'autres réseaux thématiques (ERRIN, AREPO, ...).

Acteurs à concerter

- Partenaires des trois régions partenaires
- Acteurs sociaux-économiques de la région impliqués dans les coopérations
- Etablissements d'enseignement (Lycées, CFA, ...)

Objectif : Savoir mobiliser les financements européens

En mutualisant leurs contributions à la construction européenne, les Etats souhaitent à la fois partager des ambitions et des solidarités. Il est donc très important de savoir solliciter les fonds européens, car ils sont porteurs de projets mutualisés et coopératifs. En particulier les fonds FEDER, FSE et FEADER, dont la Région porte une partie de la gestion, sont dédiés à des thématiques qui nourrissent le projet européen de créer un espace de prospérité.

Démarches

- Intégration de la dimension européenne dans toutes les politiques régionales afin de mobiliser au mieux les ressources communautaires pour les projets régionaux
- Gestion d'une partie des fonds structurels européens sur les générations 2000-2006 et 2007-2013. Dans le cadre des dispositifs 2014-2020, la collectivité assurera le pilotage des programmes européens de la période 2014-2020

Actions

- Gérer et solder les subventions globales FEDER et FSE allouées à la Région pour la période 2007-2013
- Préparer (2013-début 2014) et mettre en œuvre (à partir de 2014) les prochains programmes européens FEDER, FSE et FEADER (2014-2020)

Acteurs à concerter

- Ensemble des partenaires concernés par les fonds structurels (FEDER et FSE) et par le FEADER
- Bénéficiaires potentiels des aides européennes : PME, chercheurs, associations...

Indicateurs de réalisation, d'évaluation

- Nombre de projets cofinancés par les programmes européens gérés par la Région
- Nombre de jumelages soutenus
- Nombre de jeunes bénéficiant d'une aide à la mobilité « Parcours d'Europe » par typologie de public
- Nombre de projets soutenus dans le cadre du Dispositif régional d'appui aux projets européens
- Taux de mobilisation des fonds européens

Orientations générales

Nous vivons désormais dans un monde ouvert, dominé par les échanges économiques et financiers, au rythme d'internet. Dans le même temps, les enjeux liés à la rareté des ressources naturelles (l'eau, le pétrole, les terres arables...), à la pauvreté, aux fondamentalismes et à la corruption, mettent en cause les valeurs universelles de paix, de liberté, d'émancipation. En cohérence avec ces valeurs, l'Europe, la France et les Collectivités locales doivent promouvoir et susciter des relations de confiance avec d'autres régions du monde en s'appuyant sur la réciprocité d'échanges culturels, éducatifs, scientifiques et économiques. Des projets de solidarité doivent être déployés en faveur des pays et des régions du monde qui demeurent dans la difficulté de vivre ou subissent des catastrophes naturelles

La politique régionale s'articule autour de deux lignes directrices :

- **Approfondir la coopération décentralisée** à travers le soutien à des projets structurants conduits en direction de zones géographiques, appelées « zones prioritaires de coopération décentralisée (ZPC) ». A ce titre, la Région Centre entretient des relations privilégiées avec 9 « autorités locales » au Sud, dans l'Union européenne et parmi les pays émergents. Ces coopérations institutionnelles doivent permettre des partenariats denses avec les organisations locales dans le domaine des échanges économiques, des partenariats éducatifs et scientifiques, des projets culturels partagés. Elles doivent associer les autres institutions et organisations de la région Centre qui peuvent y contribuer, en particulier les organisations économiques, les Universités et les centres de recherche, les structures culturelles.
- **Soutenir les actions de solidarité internationale** (aussi bien celles qui sont conduites à l'extérieur que celles menées sur le territoire de la région dans une logique d'éducation à la citoyenneté mondiale).

Schémas ou stratégies de référence :

- ⇒ Délibération de l'Assemblée Plénière de juin 1999 sur la définition du cadre de la coopération décentralisée
- ⇒ Délibération de l'Assemblée Plénière de juin 2001 relative aux Zones Prioritaires de Coopération décentralisées

Indicateurs de contexte de développement durable :

- Montant par habitant affecté au développement et à la coopération (budget consacré en 2012 par la Région, Départements, Agglomérations, Communes...) : 0,55 centimes d'euro par habitant (soit au total 1,4 millions d'euros)
- Nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités de la région (2010) : 4 447

Bilan sur la mise en œuvre du thème prioritaire sur la période 2008-2013

Depuis 2008, la Région Centre a conclu deux nouveaux accords de coopération : l'un avec l'Etat du Tamil-Nadu en Inde, l'autre avec la région de Meknès-Tafilalet au Maroc. Afin de mesurer l'efficacité des stratégies de coopération, il est prévu d'évaluer l'ensemble des programmes. Quatre ont été évalués en 2010 et 2011 : région du Gorgol (Mauritanie), région de Mopti (Mali), province du Luang Prabang (Laos) et Malopolska en Pologne. Sur le territoire régional, la Région aide la structuration des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (OSIM) : accompagnement à la création d'une association des ressortissants mauritaniens du Gorgol, contacts avec les associations de ressortissants marocains en lien avec les projets de coopération conduits avec la Région de Meknès-Tafilalet. Afin de favoriser l'information des acteurs régionaux de la solidarité internationale et la sensibilisation du grand public, des rencontres régionales ont été organisées entre 2009 et 2012 sur les thématiques suivantes : la sécurité alimentaire, la jeunesse à l'international, la biodiversité et le développement, le dialogue de cultures. Un dispositif de congés de solidarité a été mis en place en 2010 afin de favoriser l'ouverture au monde des agents de la Collectivité régionale.

Objectifs et actions de la Région sur la période 2014-2020

▪ **Objectif : Approfondir la coopération décentralisée**

La Région Centre a conclu 9 accords de coopération décentralisée dans le monde. En associant notamment les acteurs régionaux du domaine de l'économie, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture, la Région souhaite démultiplier les coopérations opérationnelles permettant une véritable réciprocité des échanges. Le partenariat institutionnel doit constituer un socle à partir duquel la confiance sera établie durablement en affirmant des valeurs communes s'agissant notamment de l'égalité femmes-hommes, de la liberté d'expression et de la francophonie. La solidarité doit s'exprimer prioritairement avec les régions du Sud, en particulier lorsque surviennent des catastrophes naturelles ou des événements graves.

↳ **Actions**

- Programme d'appui au développement de la filière aromatique et médicinale au Maroc (2014). (Indicateur : Nombre de coopératives soutenues)
- Programme de coopération interuniversitaire avec la Pologne, le Maroc, l'Inde et la Chine (2014). (Indicateur : Nombre d'accords conclus entre universités)
- Programme d'accès à l'eau potable au Laos, en Mauritanie (2014) (Indicateur : Nombre de stations équipées)
- Actions en faveur de la mobilité des jeunes en Allemagne, République tchèque et Pologne (2014). (Indicateur : Nombre d'établissements et de jeunes concernés)
- Programme d'échanges sur la « biomasse » avec l'Allemagne (2014). (Indicateur : Nombre d'acteurs concernés, nombre de réunions)
- Programme d'appui aux coopératives féminines en Mauritanie (2014). (Indicateur : Nombre de femmes impliquées)

▪ **Objectif : Soutenir les actions de solidarité internationale**

La Région Centre s'emploie à créer sur son territoire un environnement favorable au déploiement d'actions de solidarité internationale, en fédérant et en accompagnant les acteurs locaux.

↳ **Démarches**

- Appui et accompagnement des organisations régionales agissant dans le champ de la solidarité internationale (ONG, établissements publics, collectivités locales)

↳ **Actions**

- Organisation des « Rencontres régionales de la coopération décentralisée » (2012, 2013 et 2014). (Indicateur : Nombre de participants)
- Organisation de la « Journée des Jumelages européens » (2012, 2013, 2014). (Indicateur : Nombre de participants)
- Mise en réseau, animation et formation des acteurs régionaux (Centraider)
- Contribution à la création d'outils en matière d'éducation au développement
- Information et échanges avec les acteurs régionaux et le grand public

↳ **Acteurs à concerter**

- Acteurs régionaux de la coopération et de la solidarité internationale

Indicateurs de réalisation, d'évaluation

- Nombre de projets de coopération aidés par la Région et montant global des actions réalisées par type de projet (éducation, santé, environnement, développement agricole.....)
- Nombre de participants aux Rencontres régionales de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale, manifestation annuelle.
- Nombre de structures adhérentes à Centraider.

Orientations générales

La liberté de se déplacer facilement est un atout considérable pour les habitants que ce soit pour les déplacements professionnels ou scolaires, de loisir et d'accès aux services ou de tourisme. Dans le même temps, l'éloignement entre le domicile et le travail ou l'école, n'est pas toujours choisi et la voiture individuelle s'impose dans la très grande majorité des déplacements, suscitant des engorgements, des pollutions, et des coûts croissants pour les familles. Outre la nécessité de limiter les besoins de déplacements (planification urbaine, nouveaux modes de communications...), la complémentarité des offres de transports en commun et leur articulation avec les modes doux constituent un enjeu très fort. La mobilité douce a par ailleurs des vertus bénéfiques sur notre santé.

La Région est Autorité Organisatrice des Transports (AOT) régionaux de voyageurs en application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, le transport de marchandises et les infrastructures n'étant pas des compétences transférées.

La politique régionale en faveur des modes alternatifs à l'usage de la voiture relève résolument d'une démarche de développement durable. En particulier, les déplacements domicile-travail en voiture représentent 77% des mobilités professionnelles alors qu'ils sont en moyenne 7 fois plus émetteurs de gaz à effet de serre qu'en TER.

Il convient d'organiser le développement du réseau TER en assurant articulation et complémentarité avec les autres modes, en particulier collectifs et doux.

Les 5 orientations relatives aux déplacements dans le Plan climat annexé au SRADDT confirment le rôle structurant qu'accorde la Région aux réseaux de transports :

- **Promouvoir un aménagement du territoire structuré autour des axes et des pôles de transport en commun ;**
- **Améliorer l'offre et la complémentarité des transports en commun ;**
- **Renforcer les infrastructures et les services en faveur des modes doux ;**
- **Diminuer l'utilisation individuelle de la voiture ;**
- **Favoriser le fret ferroviaire et une logistique économe en énergie.**

Elles s'inscrivent dans la continuité de la Stratégie Régionale du Transport collectif multimodal et des Circulations douces approuvée en 2006.

La Région se fixe comme ambitions à horizon 2020 d'augmenter la fréquentation du TER de 50% et d'être la première région de tourisme à vélo de France.

Schémas ou stratégies de référence :

- ⇒ SRADDT
- ⇒ Plan Climat Energie Régional
- ⇒ Stratégie Régionale du Transport collectif multimodal et des Circulations douces
- ⇒ Contrats de Projets Etat-Région 2007-2013
- ⇒ Convention TER
- ⇒ Schéma régional vélo routes voies vertes Schéma directeur d'accessibilité du réseau TER
- ⇒ Plan Vélo TER
- ⇒ Schéma Régional Climat Air Energie
- ⇒ Stratégie Régionale de Tourisme Durable

Indicateurs de contexte de développement durable :

- Population résidant à moins 300 m d'un point d'une gare et de 1 km d'un point d'arrêt ferroviaire (2009) : 55 000 et 290 000 personnes
- Parts modales des déplacements domicile-travail (2010) :

Moyen de transport	Part des navettes domicile-travail en région Centre	Part des navettes domicile-travail autres régions hors Ile de France
Pas de transport	4,8 %	4,6 %
Marche à pied	6,8 %	7,5 %
Deux roues	4,1 %	4 %
Voiture, camion, fourgonnette	77,1 %	76,7 %
Transports en commun	7,2 %	7,4 %
- Distance moyenne des trajets domicile-travail (2010) : 20,9 km (19,2 km pour la France de province)
- Voyages effectués dans les réseaux urbains collectifs du territoire (2010) : 79,2 millions
- Part du rail dans les flux de transport de marchandises (2010) : 15 %

Bilan sur la mise en œuvre du thème prioritaire sur la période 2008-2013

Depuis 2008, la Région a été moteur dans l'indispensable concertation entre les différentes Autorités Organisatrices de Transport et avec les usagers. Cette concertation a notamment rendu possible la mise en place de la centrale de mobilité « jv-malin.fr », qui permet aux voyageurs de préparer des itinéraires multimodaux. Au-delà de cette concertation, en lien étroit avec l'Etat, la SNCF et RFF, la Région s'est fortement investie pour financer des études, puis des travaux pour moderniser des lignes ou en ré-ouvrir d'autres (Orléans-Châteauneuf, Chartres-Voves-Orléans). La collectivité a mis en œuvre sa stratégie des transports et des circulations douces, qu'il s'agisse de favoriser l'accessibilité aux gares pour les personnes à mobilité réduite, ou de proposer des offres tarifaires attractives comme Mobillico. Près de 19 millions de voyages sont effectués annuellement sur le réseau TER (Transports Express Régionaux), soit une augmentation constante depuis 2001. Depuis 2008, 1439 km d'itinéraires cyclables touristiques ont été aménagés et près de 300 prestataires touristiques Accueil Vélo labélisés.

Par ailleurs, des volets mobilité sont systématiquement intégrés aux Contrats territoriaux signés par la Région (boucles cyclables touristiques et utilitaires, aires de co-voiturage, parking relais...).

Objectifs et actions de la Région sur la période 2014-2020

▪ Objectif : Promouvoir un aménagement du territoire structuré autour des axes et des pôles de transport en commun

L'atteinte de cet objectif passe, entre autres, par la promotion d'une gestion du foncier contribuant à réduire la distance des déplacements (cf. Fiche « Promouvoir des activités humaines qui prennent en compte la préservation de l'environnement »).

Démarches

- Soutien aux infrastructures de transport en commun
- Développement des pôles d'échanges multimodaux

Actions

- Financer le déploiement des SCOTs à l'échelle des grands bassins de vie afin de couvrir l'ensemble du territoire régional (2012-2017)
- Conditionner des aides sectorielles régionales liant l'aménagement des quartiers durables à la prise en compte de la proximité des points d'arrêt de transport en commun (2013)
- Aménager des pôles gare, c'est-à-dire des espaces d'articulation des réseaux visant à faciliter les pratiques intermodales entre différents modes de transport de voyageurs. Ils peuvent assurer, par leur insertion urbaine, un rôle d'interface entre la ville et son réseau de transport. (2012-2018)
- Renforcer les étoiles ferroviaires
- Accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration de Plans de Déplacement et d'études de mobilité

Acteurs à concerter

- Collectivités territoriales et pays
- Autorités organisatrices des transports
- SNCF
- RFF
- ADEME

▪ Objectif : Améliorer l'offre et la complémentarité des transports en commun

Pour qu'il représente une alternative robuste à la voiture, la Région entend disposer d'un réseau ferré en adéquation avec les flux majeurs de déplacements. Bien qu'ils ne relèvent pas de ses compétences propres, ses investissements en infrastructures consistent donc à moderniser les lignes existantes, à compléter le maillage régional et à inscrire le territoire régional au sein du réseau national et européen.

Au cœur de ses compétences, la Région s'applique également à développer encore l'utilisation du TER pour favoriser le report modal. Il s'agit de comprendre au mieux les usages et attentes de mobilités et d'adapter l'offre à la demande. La Région mobilise ainsi les différents leviers dont elle dispose pour renforcer l'attractivité, la lisibilité et la fiabilité du TER.

Enfin, les périmètres des déplacements des habitants de la région relèvent de plusieurs réseaux de transport en commun qu'il importe donc d'articuler pour les faciliter.

Démarches

- Mise en accessibilité des gares, points d'arrêts, cars et trains (travaux d'aménagement des quais)
- Elaboration d'une offre tarifaire attractive et sociale

Actions

- Financer avec RFF et l'Etat de la modernisation du réseau national sur le territoire régional
- Electrifier les lignes et moderniser des infrastructures existantes
- Installer des supports d'information multimodale et en temps réel dans les pôles d'échanges
- Accompagner le développement et à l'articulation (en terme d'horaires) des offres de transport infrarégionales
- Rouvrir la ligne Chartres-Voves (2015) et Chartres-Orléans (2020)
- Rouvrir la ligne Orléans-Châteauneuf (2018)
- Mettre en service de nouveaux matériels roulant sur la ligne Paris-Chartres-le Mans (2014)
- Piloter le développement d'une billettique interopérable entre tous les réseaux de transport en commun du territoire (2012-2015)

Acteurs à concerter

- L'ensemble des AOT régionales
- RFF
- Etat
- SNCF

▪ **Objectif : Renforcer les infrastructures et les services en faveur des modes doux**

La politique régionale d'articulation entre vélo et TER est différenciée pour les personnes effectuant des trajets quotidiens et les touristes à vélo. Les premiers doivent pouvoir cheminer et stationner en sécurité dans leur environnement urbain ou rural et les seconds sont en attente d'un réseau cyclable touristique aménagé et jalonné répondant aux standards internationaux et d'une offre de services qualifiée (accessibilité ferroviaires, support d'informations...) peuvent souhaiter embarquer leur vélo à bord des trains pour, par exemple, s'acheminer vers leur itinéraire.

↳ **Actions**

- Appuyer le développement de nouvelles véloroutes, marques et labels « (à) vélo » etc. (voir la fiche « Structurer les filières économiques et anticiper les mutations »)
- Mettre en place depuis 2011 pour les touristes à vélo, de l'opération Train Vélo Loire qui consiste à proposer un équipement et un service adapté au transport des vélos en train pendant l'été sur l'InterLoire.
- Développer un réseau cyclable touristique de 3 000 km basé sur 6 nouvelles véloroutes et quinze réseaux de boucles de Pays
- Aménager, pour les utilisateurs quotidiens, des stationnements sécurisés en gare
- Soutenir la création de pistes cyclables utilitaires notamment dans les pôles de centralité

↳ **Acteurs à concerter**

- Collectivités territoriales et pays
- Autres Régions
- SNCF

▪ **Objectif : Diminuer l'utilisation individuelle de la voiture**

En moyenne, le taux d'occupation de la voiture est de 1,1. En augmentant ce taux d'occupation, le nombre de voitures en circulation et donc les émissions de gaz à effet de serre et les besoins en espace de stationnement en ville centre diminueront. L'atteinte de cet objectif passe, entre autres, par le financement de Plans de Déplacements d'Entreprise et d'Administration et les Plans de Déplacements Interentreprises (cf. Fiche « Promouvoir des activités humaines qui prennent en compte la préservation de l'environnement »).

↳ **Actions**

- Financer des centrales de co-voiturage
- Favoriser le télétravail par le déploiement des TIC
- Impulser le développement de transports innovants (transport hippomobile, pédibus, vélos électriques...)
- Financer des postes de conseillers en mobilité

↳ **Acteurs à concerter**

- collectivités territoriales
- entreprises
- Chambres consulaires
- ADEME

▪ **Objectif : Favoriser le fret ferroviaire et une logistique économe en énergie**

La situation du territoire régional au carrefour des flux français et européens de marchandises présente un potentiel de croissance du fret ferroviaire. Bien que la Région ne compte pas le fret parmi ses compétences, elle contribue à son report sur le rail.

↳ **Démarche**

Participation au dialogue régional, national et européen sur le développement du fret ferroviaire

↳ **Actions**

- Réaliser des travaux pour la remise à niveau de lignes fret (2013-2015) : Orléans-Pithiviers, La Guerche-Marseilles les Aubigny, Châteauroux-Buzançais
- Signer la charte CO2, avec l'ADEME et l'Etat, pour le transport de marchandises restant sur routes

↳ **Acteurs à concerter**

- RFF
- Etat et ADEME
- acteurs privés du secteur
- Régions voisines

Indicateurs de réalisation, d'évaluation

- Nombre de voyages en TER par an
- Nombre d'abonnements de travail TER
- Nombre d'abonnements multimodaux
- Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables touristiques financés par la Région
- Nombre de prestataires touristiques labélisés Accueil Vélo
- Nombre de PDE soutenus

Orientations générales

La Région Centre possède un patrimoine écologique remarquable et se caractérise par des paysages agraires de bassin sédimentaire, faisant alterner plaines de cultures, bocages, forêts tempérées et gâtines.

Elle est drainée par la Loire et ses affluents qui constituent un couloir migratoire majeur et contribuent fortement à façonner des paysages et des milieux remarquables. Elle présente une grande diversité de milieux naturels tels que les zones humides et étangs de la Brenne et de la Sologne, les massifs forestiers du Pays -Fort, de l'Orléanais et du Perche, les pelouses sèches de Champagnes berrichonnes, de Champeigne et de Beauce qui abritent des espèces remarquables (balbuzard pêcheur, Outarde Canepetière, cistude d'Europe...).

Par ailleurs, la région dispose de ressources en eaux souterraines majeures et d'un réseau important de rivières dont la qualité est affectée par les pollutions diffuses et les prélèvements. L'enjeu porte également sur la reconquête de la continuité écologique et du fonctionnement plus naturel de ces cours d'eau.

Ces ressources sont néanmoins soumises à des pressions et des menaces importantes. Ainsi, on note, un recul très net des paysages bocagers et une fermeture de certains paysages dus à l'augmentation de la céréalisation. Par ailleurs, l'artificialisation...

des sols et la fragmentation des milieux sont une des raisons principales de la perte de richesse écologique. Les ressources en eau bien qu'abondantes sont très sollicitées et leurs qualités se dégradent. La préservation de la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique passent par une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre. Enfin, une grande part du territoire régional est concernée par un risque important d'inondation. Si on constate une amélioration du tri et du recyclage, des efforts sont encore nécessaires pour réduire la production de déchets.

Or, ces diverses ressources sont un réel facteur de développement économique et scientifique du territoire régional.

Compte tenu de ces éléments, il convient :

- d'agir pour préserver et valoriser cette ressource et en premier lieu, mieux la connaître
- d'inscrire les activités humaines dans un rapport durable à la nature

En cohérence avec les orientations relatives à l'environnement et au climat inscrites dans le SRADDT et son annexe le Plan Climat Energie, et avec la Stratégie régionale pour la biodiversité, l'intervention régionale se structure autour de 5 objectifs :

- **Contribuer à la préservation de la biodiversité,**
- **Restaurer la qualité de l'eau et préserver la ressource, maîtriser/économiser les prélèvements**

- **Limitier l'artificialisation des sols**
- **Anticiper les inondations, réduire la vulnérabilité des vies humaines et activités économiques**
- **Améliorer la qualité de l'air, prévention gestion-recyclage des déchets**

Schémas ou stratégies de référence :

- ⇒ SRADDT
- ⇒ Plan Climat Energie Régional
- ⇒ Stratégie régionale pour la biodiversité
- ⇒ Plan Loire Grandeur Nature
- ⇒ Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- ⇒ Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE)
- ⇒ Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD)

Indicateurs de contexte de développement durable :

- Evolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux entre 2001 et 2009 : - 4,3 %
- Surfaces protégées : (2013) : 4 réserves naturelles régionales et 4 nationales, 22 arrêtés de biotope, 105 espaces protégés par le conservatoire régional d'espaces naturels, 192 sites inscrits et 100 classés)
- Evolution des surfaces artificialisées comparée à celle de la population (2006-2012) : + 9,7 % pour les surfaces contre + 1,7 % pour la population
- Volume des prélèvements d'eau (eau superficielle, eau souterraine) : 1,24 milliards mètres cubes en 2011
- Qualité de l'eau : Indice Poissons Rivières (2011): 39 % des prélèvements « bons »
- Nombre de personnes ayant une eau distribuée non-conforme en termes de potabilité (2012) : 141 300
- Nombre de jours où l'indice ATMO est supérieur ou égal à 6 (2012) : 53 jours à Orléans, 56 à Tours
- Tonnage de déchets dangereux collectés selon leur mode de traitement (2011) : 107 732 tonnes dont
Incinération : 17 655 t, 16%
Stockage : 337 t, 0,3%
Traitement physico-chimique : 2 155 t, 2%
Recyclage : 88 061 t, 81,7%
- Volume de déchets ménagers résiduels collectés dans le cadre du service public des déchets (2011) : 633 300 tonnes (part des déchets valorisés : 68 %)

Bilan de la mise en œuvre du thème prioritaire sur la période 2008-2013

Depuis 2008, la Région a fortement avancé sur le champ de la préservation de la biodiversité : adoption de la stratégie régionale pour la biodiversité en octobre 2011, création d'un établissement public régional Ecopôle pour mutualiser l'action des acteurs de l'environnement pour la sensibilisation du grand public, création de l'observatoire de la biodiversité et

élaboration avec l'Etat du Schéma de Cohérence Ecologique, développement du réseau des réserves naturelles régionales, accompagnement de l'émergence de PNR (bocages du Gâtinais, Loire Nivernaise), mobilisation des territoires pour l'élaboration de leur trames vertes et bleues, mise en œuvre d'outils d'écoconditionnalité pour limiter l'artificialisation des sols et s'engager dans des pratiques plus favorables à la faune et la flore. En 2013, la Région a organisé, aux côtés de l'Etat, un Débat régional biodiversité visant à préparer la loi-cadre sur la biodiversité.

Sur le plan de la préservation de la ressource en eau, sous l'impulsion de la Région, et grâce au partenariat avec les agences de l'eau, 2/3 du territoire est couvert par une contractualisation de planification et de gestion concertée sur la ressource en eau (contrats de bassin, SAGE). En outre, un réseau des techniciens de rivières a été créé et est animé par la Région. La Région soutient également le pôle DREAM qui s'appuie sur les compétences scientifiques régionales et dynamise le lien avec les entreprises de l'ingénierie environnementale.

La Région a adopté le Schéma Régional Climat, Air, Energie en juin 2012, avec des orientations prioritaires en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de protection de la qualité de l'air. Concernant l'information et la sensibilisation des publics sur la qualité de l'air, la Région, avec de nombreux partenaires, a participé à la mise en œuvre d'un service d'information en temps réel des publics fragiles (message d'alerte délivré par mail la veille).

Concernant le Plan Loire sur les volets inondation et biodiversité, la Région a conduit début 2013, une concertation des acteurs régionaux pour identifier les orientations d'un futur plan Loire sur la période 2014-2020.

Enfin, la Région a adopté en 2009, un Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD).

Objectifs et actions de la Région sur la période 2014-2020

▪ Objectif : Contribuer à la préservation de la biodiversité

L'ambition de la stratégie régionale pour la biodiversité est de faire de la région Centre, un territoire à biodiversité positive. Il s'agit d'analyser la somme de nos impacts, négatifs et positifs sur la biodiversité régionale et de développer des politiques permettant une reconquête de la biodiversité, au-delà de la simple préservation. Plus précisément, un territoire à biodiversité positive est un territoire sur lequel l'ensemble des actions mises en œuvre permettent de générer plus de biodiversité qu'elles n'en détruisent. C'est aussi un territoire où la biodiversité est perçue comme permettant de générer du développement économique et scientifique.

↳ Actions

- Mettre en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, le schéma régional de cohérence écologique
- Soutenir le Conservatoire des espaces naturels
- Soutenir les PNR existants et l'émergence de deux nouveaux PNR (2011-2014) « Bocages du Gâtinais » et « Val de Loire Nivernais Berry »
(Indicateur : Nombre de PNR classés)
- Déployer le réseau de Réserves naturelles régionales (2012-2016)
(Indicateur : Nombre de RNR classées)
- Informer et sensibiliser sur la biodiversité, les ressources naturelles, les enjeux environnementaux
- Soutenir la professionnalisation des acteurs du territoire
- Poursuivre l'appel à projet Biodiversité « AMBRE » (premiers lauréats en octobre 2012).
(Indicateur : Nombre de dossiers présentés et retenus)
- Accompagner les études locales Trame verte et bleue (fin 2014)
(Indicateur : couverture du territoire en TVB)
- Créer – restaurer des corridors écologiques
(Indicateur : linéaires et surfaces créés ou restaurés)
- Appuyer le développement de démarches de gestion alternative des espaces publics
(Indicateur : nombre de communes engagées)
- Lancer un partenariat avec l'UICN sur les services rendus par la biodiversité (2012-2014)
- Adhérer à l'Orée et élaborer un outil de management environnemental avec un volet biodiversité pour les entreprises (2012-2013)
(Indicateur : Nombre d'entreprises réalisant une démarche de management environnemental)
- Mettre en place une coopération internationale avec la Région du Gorgol en Mauritanie pour la préservation de la cigogne noire (2012-2014)
- Déployer la stratégie régionale de Tourisme de Nature (2012-2014)
- Doubler les surfaces en Agriculture Biologique
- Lancer un Appel à projet recherche avec un volet biodiversité et génie écologique
- Soutenir l'URGIC pour la biodiversité domestique
- Déployer l'observatoire régional de la Biodiversité
- Mettre en œuvre les éco-conditionnalités en termes de biodiversité dans les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale

↳ Acteurs à concerter

- Comité des acteurs de la SRB
- Pôle DREAM, recherche,
- Pays, agglomérations

▪ **Objectif : Restaurer la qualité de l'eau et préserver la ressource**

Il s'agit de restaurer, avant 2015, le bon état écologique des deux tiers des eaux contre moins de 20 %, en 2008, en région Centre (qualité de l'eau, continuité écologique pour les poissons migrateurs...). La question de la potabilité de l'eau se pose également avec acuité sur certains territoires. La maîtrise des prélèvements d'eaux est un autre enjeu essentiel. Les sécheresses observées ces dernières années ont montré à quel point les activités économiques sont vulnérables à un déficit de précipitations hivernales.

↳ **Démarches**

- La restauration des continuités écologiques des cours d'eau et la réduction des pollutions chroniques.
- Incitation à l'usage de techniques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires, à réaliser des économies d'eau et à mieux gérer les eaux de ruissellement

↳ **Actions**

- Animer le réseau des techniciens de rivières
- Mettre en œuvre la semaine des rivières – valorisation de l'action régionale dans le domaine de l'eau
(Indicateur : Nombre d'animations proposées, nombre de territoires mobilisés, nombre de participants aux animations (juin 2012 – annuel))
- Soutenir des opérations d'effacement d'ouvrages pour la continuité écologique et sédimentaire
(Indicateur : Nombre d'ouvrages traités)
- Accompagner des opérations de restauration de la morphologie des cours d'eau (reméandrage,...) et des zones humides
(Indicateur : Linéaires ou surfaces restaurés)
- Traiter les rejets existants (agricoles, ouvrages...)
(Indicateur : Nombre de points noirs traités)

↳ **Acteurs à concerter**

Syndicats de bassin, collectivités, agences de l'eau, associations, chambres consulaires

▪ **Objectif : Limiter l'artificialisation des sols**

Les espaces artificialisés se développent principalement aux dépens des terres agricoles mais aussi des espaces naturels. L'imperméabilisation des sols souvent irréversible compromet leur utilisation future à des fins alimentaires notamment dans des zones de forte valeur agronomique ; ce qui est préjudiciable au maintien de terres en particulier dans les agglomérations, sur l'axe ligérien et en frange francilienne où les dynamiques démographiques sont les plus fortes.

Par ailleurs, l'imperméabilisation des sols renforce les risques d'érosion des sols d'inondation, intensifie le transfert des polluants dans les cours d'eau et fragmente les habitats naturels.

↳ **Démarche**

- Incitation auprès des territoires pour qu'ils se fixent un objectif de limitation des surfaces artificialisées
- Incitation à une gestion du foncier contribuant à réduire la distance des déplacements

↳ **Actions**

- Encourager l'acquisition et réhabilitation des friches urbaines
(Indicateur : Nombre de projets accompagnés)
- Financer des réserves foncières
- Soutenir l'élaboration de stratégies foncières
(Indicateur : Nombre de stratégies foncières soutenues)
- Prioriser la requalification et re-densification des zones d'activités existantes
- Soutenir le développement de stratégie économique immobilière (espaces d'implantation)
- Accompagner des études dans le cadre des SCOT (TVB, mobilité, PLH...)
(Indicateur de suivi : nombre d'études accompagnées)
- Soutenir les écoquartiers avec écoconditionnalité sur la densification et la limitation de l'utilisation des surfaces
(Indicateur : Nombre de projets accompagnés)
- Politique du logement favorisant l'acquisition réhabilitation de l'habitat
- Bonifier des opérations utilisant des matériaux perméables
(Indicateur : Nombre de projets avec une bonification)

↳ **Acteurs à concerter**

Agglomérations, Communautés de Communes, USH, SAFER, Chambres consulaires

▪ **Objectif : Anticiper les inondations**

Une crue, comme celle survenue en 1856, constituerait sur le bassin de la Loire, et notamment en Loire moyenne où 300 000 personnes et 14 000 entreprises seraient affectées, l'une des plus importantes catastrophes naturelles susceptibles de survenir en France métropolitaine. Au regard des enjeux et des dommages potentiels, la Région s'est engagée dans la prévention du risque inondation avec l'objectif d'une prise de conscience de ce risque par le plus grand nombre d'acteurs.

↵ **Démarches**

- Elaboration et mise en œuvre du Plan Loire 4

↵ **Actions**

- Initier et participer aux études de vals et stratégies locales
(Indicateur : Nombre de territoires engagés dans une approche collective)
- Sensibiliser des entreprises sur les moyens disponibles pour réduire leur vulnérabilité au risque inondation (diagnostics et travaux)
(Indicateur : Nombre de diagnostics réalisés)
- Accompagner les investissements qui en découlent (champs d'expansion de crues, ouvrages de protection, mesures auprès des acteurs économiques et autres activités)
- Soutenir les collectivités locales et habitants dans la prise en compte du risque inondation (PCS, DICRIM)
(Indicateur : Nombre de PCS ou DICRIM accompagnés)
- Soutenir la sensibilisation des scolaires par les Maisons De Loire
(Indicateur : Nombre d'animations réalisées dans les écoles)
- Soutien aux thèses et travaux de recherche
(Indicateur : Nombre de thèses et de dossiers de recherche)

↵ **Acteurs à concerter**

EP LOIRE, Etat, Départements, Collectivités locales, chambres consulaires, Centre Européen de prévention des risques

▪ **Objectif : Améliorer la qualité de l'air, prévention gestion-recyclage des déchets**

La qualité de l'air est un enjeu sanitaire important, mais peut avoir également des incidences sur la faune et la flore et le maintien de la biodiversité, sur l'entretien du bâti... La réduction de la pollution de l'air constitue l'une des orientations du Schéma régional Climat, Air, Energie, co-élaboré avec l'Etat. Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD), approuvé fin 2009, prévoit, quant à lui, l'amélioration de la gestion des déchets dangereux en région. L'atteinte de cet objectif passe, entre autres, par le soutien à l'économie circulaire (prévention des déchets) (cf. Fiche « Structurer les filières économiques et anticiper les mutations »), et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées ainsi que la mise en œuvre de l'opération Lycées propres (cf. Fiche « Collectivité exemplaire »).

↵ **Démarches**

- Mise en oeuvre du Schéma Régional Climat, Air, Energie,
- Mise en œuvre du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD), évaluation et révision du PREDD (2015-2016)

↵ **Actions**

- Participer à la Semaine de la mobilité (septembre – annuel)
(Indicateur : Nombre d'animations proposées, nombre d'agents de la Région engagés dans la démarche)
- Participer à l'équipement du réseau de stations de mesure et de surveillance de la qualité de l'air (LIG'AIR).
- Soutenir la réalisation d'études sur la qualité de l'air intérieur
(Indicateur : Nombre d'études accompagnées)
- Soutenir des actions de sensibilisation des habitants sur la qualité de l'air
(Indicateur : Nombre d'actions de sensibilisation réalisées)
- Soutenir la mise en œuvre de Plans de Déplacement d'Entreprises ou d'Administrations, le développement du covoiturage ou de l'auto-partage.
(Indicateur : Nombre de PDE, PDA accompagnés)
- Mettre en place des contreparties des aides économiques sur la gestion des déchets
- Soutenir les démarches de management environnemental dans les entreprises ou de démarches de prévention
(Indicateur : Nombre de démarches soutenues)
- Elaborer un portail régional déchets
(Indicateur : Nombre de prestataires présentés)

↵ **Acteurs à concerter**

ADEME, Lig'Air, Etat, Départements, l'ARS, chambres consulaires, collectivités

Indicateurs de réalisation, d'évaluation

- Part du territoire régional couvert par un SAGE ou un contrat de bassin
- Nombre de territoires couverts par une TVB locale (pays, agglo)
- Nombre et montant des projets financés dans le cadre de la convention ADEME-Région

Orientations générales

Depuis 2004, la Région Centre s'est engagé dans la mise en œuvre d'un Pôle Européen d'Efficacité Energétique pour faire en sorte que l'énergie soit source de développement d'activités et d'emplois pour le territoire. Le cœur de cette stratégie est la promotion des économies d'énergies, qui implique une conception nouvelle des bâtiments.

L'effort essentiel est à porter sur la réhabilitation du parc existant, pour lequel les entreprises artisanales ont un rôle central puisqu'elles doivent acquérir puis mettre en œuvre les techniques adaptées. L'information des habitants et des décideurs à travers des audits thermiques fiables est un préalable à des investissements indispensables qui seront amortis par des économies d'autant plus appréciables que le prix des énergies fossiles va fortement augmenter.

Au-delà, notre gestion des énergies doit devenir de plus en plus fine et contrôlée, en mobilisant des systèmes d'information communicants. En complément, l'exploitation de notre potentiel d'énergies renouvelables a été exploré (carte du potentiel éolien, atlas des ressources géothermiques et méthanisation...); les entreprises du secteur doivent être accompagnées dans leur mise en réseau pour une meilleure structuration des filières. Les professionnels de l'acte de construire, bureaux d'études et architectes ont également un rôle essentiel pour la transition énergétique dans le bâtiment.

La consommation des énergies fossiles (chauffage urbain, gaz fioul, GPL, charbon) dans le secteur résidentiel est responsable de 82 % des émissions de gaz à effet de serre. Ces émissions pour l'ensemble de la région Centre et des activités s'élèvent à 23,4 millions de tonnes équivalent CO₂.

En cohérence avec les orientations relatives à l'environnement et au climat inscrites dans le SRADDT et son annexe le Plan Climat Energie et avec la politique en matière d'efficacité énergétique, l'action régionale se structure autour de 2 objectifs :

- **Economiser l'énergie ;**
- **Diversifier les sources d'approvisionnement en énergies renouvelables**

La transition énergétique est également traitée dans les thèmes « Transport », « Développer un territoire attractif et solidaire » (volet urbanisme durable), « structurer les filières économiques et anticiper les mutations » (volet agriculture notamment) et « Collectivité exemplaire » (actions sur le parc de lycées).

Bilan de la mise en œuvre du thème prioritaire sur la période 2008-2013

La Région a adopté son Plan Climat Energie fin décembre 2011 et le Schéma Régional Climat, Air, Energie co-élaboré avec l'Etat, en juin 2012, avec des orientations prioritaires en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, de développement des énergies renouvelables. La Région a notamment renforcé son appui aux actions visant une plus grande maîtrise des consommations d'énergie : réhabilitation thermique du parc social, plan d'isolation des bâtiments publics, défi Energie Citoyen pour le Climat... Plusieurs études et événements sur l'écoconstruction et les agro-matériaux ont également été soutenus. En matière d'éco-conditionnalité des aides, des efforts sont demandés aux partenaires de la Région dans le cadre des politiques territoriales. En collaboration avec l'ADEME et les services de la DREAL, la Région a mis en place un observatoire régional de l'énergie qui s'est notamment concrétisé par la création d'un site internet dédié et la réalisation d'études permettant de caractériser les consommations énergétiques du patrimoine régional bâti.

Schémas ou stratégies de référence :

- ⇒ SRADDT
- ⇒ Plan Climat Energie Régional
- ⇒ Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE)

Indicateurs de contexte de développement durable :

- Production d'énergie électrique par filière (2009) :
thermique nucléaire : 70 667 Gwh
thermique classique : 1 027 Gwh,
éolien : 949 Gwh
hydroélectricité : 94 Gwh
photovoltaïque : 2 Gwh
- Consommation finale par secteur :
résidentiel tertiaire : 2 928 Ktep
transport : 2 099 Ktep
industrie : 982 Ktep
agriculture : 257 Ktep
- Evolution de la consommation énergétique finale régionale comparée au PIB (1990-2009) : + 0,7% contre + 1,2% pour le PIB
- Emissions de gaz à effet de serre par habitant (2008) : 9,2 teq CO₂
- Nombre de logements par typologie et par âge : en cours de collecte
- Nombre d'artisans installateurs d'énergies renouvelables labellisés Qualit'ENR : en cours de collecte
- Nombre d'entreprises et artisans du bâtiment labellisés « RGE – Reconnu Grenelle Environnement » : en cours de collecte
- Nombre de logements rénovés : en cours de collecte

Un travail a été mené avec les entreprises et le milieu professionnel pour développer la formation et mener un travail en faveur du développement des filières (éolien, géothermie, bois, bureaux d'études thermiques...).

Une montée en charge du plan isolation des bâtiments s'est engagée avec des outils de soutien à l'émergence de projets : Isolaris pour les particuliers, Plan Isolation pour les collectivités, un partenariat avec la BEI pour le financement des projets... Un programme de rénovation des bâtiments des lycées a été élaboré avec la mise en place d'un réseau de thermiciens.

La Région s'est attachée à la fois à la structuration des filières pour développer une offre de qualité en matière de construction/rénovation des bâtiments, dont l'utilisation de matériaux bio-sourcés et d'installations d'énergies renouvelables mais à également poursuivi son soutien à l'émergence de la demande par le soutien aux investissements des particuliers, des collectivités, des bailleurs sociaux et aux actions d'animation menées par différentes associations.

Objectifs et actions de la Région sur la période 2014-2020

▪ Objectif : Economiser l'énergie

Le réchauffement climatique dû à une augmentation très importante des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, dont une grande partie vient de la combustion des énergies fossiles, induit déjà des phénomènes majeurs (disparitions de planctons dans les mers, fonte des glaciers...). Le gisement le plus important que ce soit en termes d'économies d'énergie comme en émissions de GES est la réhabilitation thermique des bâtiments, autrement dit, la réduction de la demande par l'isolation des bâtiments. Les économies d'énergie peuvent être obtenues par une meilleure efficacité énergétique des systèmes (éclairage, appareils électriques) et également par des actions visant la sobriété (chauffage à 19°C plutôt que 22°C).

Démarches

- Aide à la décision, encouragement au passage à l'acte assuré notamment par les structures de conseil (EIE, ALE)
- Mise en place d'une ingénierie financière dédiée
- Accompagnement des acteurs régionaux et les habitants dans les économies d'énergie (soutien aux projets de construction et de rénovation basse consommation, aux expérimentations via les démonstrateurs, informations et conseils en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables, animation du réseau régional Territoires Durables...).
- Accompagnement des acteurs de la construction durable avec incitation au recours aux matériaux bio-sourcés
- Soutien à la montée en compétences de l'ensemble des acteurs du bâtiment : soutien à la formation des formateurs

Actions

- Poursuivre les dispositifs d'aide à la décision envers les acteurs (Energetis, ...)
- Soutenir la démarche d'élaboration de plans climat territoriaux
- Renforcer les outils financiers : soutien aux travaux de maîtrise de demande de l'énergie (tous acteurs)
- Sensibiliser les acteurs à la maîtrise de la demande d'énergie (financement d'audits thermiques, introduction du thème « économie d'énergie » dans les formations des professionnels du bâtiment)
- Soutenir les Plans isolation des bâtiments publics
- Bonifier les bâtiments à énergie positive (construction, réhabilitation)
- Lancer des appels à projets « efficacité énergétique dans les bâtiments »
- Mettre en place un fonds d'investissement en faveur de l'économie verte (soutien aux porteurs de projets pour des programmes importants de travaux de rénovation des bâtiments ou d'installation d'énergies renouvelables)
- Accompagner les organismes de formation dans la construction d'une offre de formation adaptée à la mise en œuvre des économies d'énergie dans le bâtiment
- Financer la rénovation thermique du logement social (mobilisation des fonds FEDER pour poursuivre l'effort de massification de la rénovation)
- Conditionnalité des aides de la Politique Artisanat pour isolation des locaux des artisans

Acteurs à concerter

- Espaces Info-énergie
- Représentant des professionnels de l'acte de construire, fédérations professionnels du bâtiment
- Organismes de formation
- Banques
- ADEME

- DREAL
- Envirobat
- USH/ bailleurs sociaux
- Bureaux d'études thermiques
- Architectes
- Observatoire Régional de l'Energie

▪ **Objectif : Diversifier les sources d'approvisionnement en énergies renouvelables**

Afin de répondre aux problématiques énergétiques et environnementales futures, il est nécessaire d'envisager le développement d'un « mix énergétique » mais également une production décentralisée proche des lieux où l'énergie est consommée. Notre potentiel renouvelable en éolien, en géothermie et en bois énergie notamment est remarquable en région Centre et nous devons l'exploiter à l'optimum, de même que nous devons favoriser la captation solaire pour le chauffage de notre eau domestique

↳ **Actions**

- Soutenir les investissements pour la filière bois : de la production à distribution
- Soutenir les investissements d'installations ENR performantes par le dispositif Prévéo
- Bonifier l'utilisation du bois-énergie et géothermie dans les Contrats Régionaux de Solidarité
- Soutenir le développement de la filière géothermie : animation et label Geoqual, prêt Isolaris, atlas de la ressource
- Diffuser vers les territoires infrarégionaux des études sur le potentiel d'énergies renouvelables élaborées à l'occasion du SRCAE (études de potentiels, définitions d'objectifs)

↳ **Acteurs à concerter**

- ADEME
- Services de l'Etat (DREAL, DRAAF...)
- Organismes porteurs de filières : Arbocentre, BRGM, Qualit'ENR
- Experts
- Collectivités locales
- RTE
- Distributeurs de gaz et électricité (ERDF, GRDF, Distributeurs non nationalisés)

Indicateurs de réalisation, d'évaluation

- Nombre de collectivités ayant engagé un Plan Climat
- Production d'énergie à partir de ressources renouvelables sur des projets soutenus par la Région Centre (production électrique : hydraulique, éolien, solaire et production thermique : géothermie, bois, déchets urbains)
- Nombre et montant de prêts ISOLARIS à taux zéro
- Nombre et montant de prêt Prévéo accordés
- Nombre d'audits réalisés par type de public
- Nombre de familles ayant participé au défi Energie Citoyen pour le Climat
- Nombre et montant des projets financés dans le cadre de la convention ADEME-Région
- TEP et tonnes équivalents CO2 évités ou compensés dans le cadre de la convention ADEME-Région
- Nombre de lauréats aux appels à projet Efficacité énergétique dans les bâtiments » et « ma maison éco »
- Nombre de logements sociaux réhabilités

Orientations générales

L'attractivité et l'organisation du territoire régional constituent une des trois thématiques centrales du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

L'attractivité résulte d'un ensemble de facteurs combinant des aménités naturelles et culturelles, et la présence d'un ensemble d'infrastructures et de services à la population. La possibilité de se loger, de se déplacer facilement, de communiquer et de pouvoir accéder à des services de santé et de formation influence aussi grandement cette attractivité, qui ne perdure que si la dynamique économique permet de trouver des emplois.

Si l'attractivité relative de la région Centre a diminué sur les 20 dernières années par rapport aux régions de l'Ouest et du Sud, elle reste néanmoins la plus forte du Grand Bassin Parisien, en particulier vis-à-vis de l'Île de France.

L'aménagement harmonieux du territoire régional suppose que chaque territoire puisse développer ses propres potentialités de développement, dans le cadre d'une approche transversale, avec une attention particulière aux bassins de vie en déprise, devant bénéficier de la solidarité nationale et locale.

Pour répondre à ces enjeux d'attractivité et de solidarité territoriale, le SRADDT propose une organisation structurée par le réseau des 8 agglomérations et des 16 pôles de centralité, qui polarisent les territoires. Les bassins de vie ainsi dessinés doivent permettre à tous les habitants de bénéficier de « l'essentiel à moins de 20 mn ».

Tous les thèmes de l'Agenda 21 régional sont convoqués pour nourrir l'attractivité des bassins de vie, qui se conçoit dans la solidarité, en particulier entre les villes et les territoires ruraux.

Dans la complémentarité avec les autres thèmes, les grands objectifs suivants sont proposés :

- **Renforcer notre réseau de villes et irriguer nos 23 bassins de vie ;**
- **Équilibrer et dynamiser le tissu rural ;**
- **Favoriser un urbanisme durable et des logements économes en énergie ;**
- **Assurer la présence médicale ;**
- **Apporter le Très-Haut-Débit sur tous les territoires.**

Schémas ou stratégies de référence :

- ⇒ SRADDT et Plan Climat Energie Régional
- ⇒ Plan Urgence Santé (2012 - 2020)
- ⇒ Stratégie Régionale de Santé (2011-2014)
- ⇒ SCORAN 2010
- ⇒ SRCAE
- ⇒ Stratégie régionale pour la Biodiversité
- ⇒ Politique Régionale du logement social (2013)
- ⇒ Schéma des équipements sportifs de la région Centre (2013)

Indicateurs de contexte de développement durable :

- Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2010 : 0,4 % dont 0,2 % due au solde naturel et 0,2 % due au solde migratoire
- Evolution démographique des villes centre des agglomérations et 16 pôles de centralité : en cours de collecte
- Espérance de vie selon les sexes (2012) : 78,5 ans pour les hommes ; 84,8 ans pour les femmes
- Densité médicale (2013):
 - Densité de médecins généralistes libéraux : 87 pour 100 000 habitants
 - Densité d'infirmiers libéraux : 76 pour 100 000 habitants
- Densité de logements sociaux par commune (2013) : 71 pour 1 000 hab.
- Ecart de niveau de vie entre les 10 % des ménages les plus aisés et les 10 % des ménages les moins aisés (2011) : 3,1 (3,3 en France de province)
- Taux de pauvreté (2011) : 12,5 % de la population en dessous du seuil de pauvreté
- Ecart de salaire entre les hommes et les femmes (2010) : 22,6% (23,9 % pour la France de province) :
 - Salaire annuel moyen net de prélèvement pour les hommes : 22 360 €
 - Salaire annuel moyen net de prélèvement pour les femmes : 17 300 €
- Nombre d'Agendas 21 locaux votés (au 30.07.2013) : 65
- Population ayant accès au Très Haut débit : en cours de collecte

Bilan sur la mise en œuvre du thème prioritaire pendant la période 2008-2013

Depuis 2008, les politiques territoriales de la Région ont intégré, de manière de plus en plus intense, les orientations de développement durable proposées dans l'Agenda 21 régional. La question de l'efficacité énergétique a été fortement prise en compte, de même que celles de la biodiversité et de la présence médicale. La prise en compte du développement durable par les territoires a été encouragée, via le déploiement des agendas 21 ou la formation des agents de développement locaux et membres des conseils de développement.

La création du dispositif « Id en campagne » en 2010 a permis de soutenir des initiatives innovantes en milieu rural impliquant le monde associatif en particulier.

De nouveaux chantiers ont été engagés concernant la réflexion sur la préservation des terres agricoles notamment dans le cadre du Réseau Rural Régional, la définition en 2013 d'une nouvelle politique du logement social, articulée autour des questions d'urbanisme durable, de performance énergétique et de cohésion sociale, la mise en œuvre de la SCORAN en 2010 et de Web'OCentre en 2011.

Enfin, en 2013, a été engagée la territorialisation du SRADDT, par l'élaboration concertée des Ambitions 2020 par Bassin de Vie, ayant vocation à servir de fil conducteur de l'action régionale sur la période 2013-2020, au titre des politiques territoriales comme au titre des politiques sectorielles.

Objectifs et actions de la Région sur la période 2014-2020

- Objectif : Renforcer notre réseau de villes et irriguer nos 23 bassins de vie

Le maillage du réseau des 8 agglomérations et des 16 pôles de centralité doit permettre une bonne qualité de vie. Tours et Orléans assurent un rôle de locomotive, tandis que les 6 autres agglomérations équilibrent la région et que les 16 pôles de centralité doivent procurer les services indispensables à chaque bassin de vie.

- Démarches

- Renforcement de la visibilité et de l'attractivité de Tours et Orléans
- Appui aux pôles de centralité et villes centre pour assurer leur vitalité démographique, économique et sociale
- Animation/concertation à l'échelle des 23 bassins de vie

- Actions

- Organisation de concertations aux différentes échelles (interrégionale, régionale, départementale, par bassin de vie)

· Mettre en oeuvre le processus contractuel des politiques territoriales en prenant en compte les 23 bassins de vie, tant dans la phase de concertation que dans la formulation des enjeux et priorités d'actions

- Animation ou soutien à l'animation de réseaux (réseau régional Territoires Durables, Villes au Carré...)
- Financer des équipements support des fonctions de centralité (économie, sport, culture, services, commerces...) des 24 pôles (2008-2020)

- Acteurs à concerter :

Agglomérations, Pôles de centralité, Etat, Départements, Pays, Villes au Carré, Communautés de communes, acteurs locaux, Conseils de développement, C8, Régions limitrophes

- Objectif : Dynamiser et équilibrer le tissu rural

La cohésion qui caractérise la région Centre et que nous voulons sauvegarder comme un atout essentiel, implique de maintenir un tissu rural équilibré et varié et de le dynamiser. Ainsi, l'objectif de la Région est de garantir une cohésion sociale et territoriale, en favorisant le développement de chacun des territoires, s'appuyant sur ses propres atouts et aménités.

- Actions

- Mettre en oeuvre des schémas de services, innovants et adaptés à la forme du territoire et au plus près de la population
- Accompagner les projets de services itinérants (tels que halte-garderie, Espaces Info Energie, cabinet médical, formation, matériels scéniques partagés...) qui complètent le maillage d'équipements et des services des pôles de centralité (2014-2020)
- Poursuivre le soutien aux services à l'enfance, (2014-2020)
(Indicateur : Nombre de places créées et nombre de places restructurées)
- Articuler des différentes initiatives régionales de développement rural comme ID en campagne, Leader et autres démarches
- Organisation de la mise en réseau et de la formation des animateurs de territoires : Pays, GAL, Agglomérations, PNR, pour faciliter et intensifier les échanges, dans des configurations adaptées (3 à 4 par an)
- Animer le réseau rural régional autour de thématiques prioritaires à travers l'organisation de rencontres sur les territoires et à l'échelle régionale (2012-2020)
(Indicateur : nombre d'événements organisés) Elaborer une stratégie foncière régionale visant, entre autres, à préserver les terres agricoles
- Soutenir le développement de l'économie de proximité (emplois non délocalisables) via l'appui à des projets s'inscrivant notamment dans des logiques de mutualisation ou de mise en réseau, et de mutualisation, dans les domaines agricole (circuits courts, filières locales, matériel partagé...), artisanal (actions collectives), touristique (itinérance...), social et solidaire (Insertion par l'activité économique) (2013-2020)
(Indicateurs : Nombre d'emplois créés, nombre d'emplois confortés / Nombre d'exploitants agricoles engagés dans une démarche de filière locale)
- Prendre en compte des aménités des territoires ruraux, notamment en matière de paysage, de biodiversité et de lien social
- , et notamment Soutenir l'animation de filières bois locales sur les territoires ruraux (2012-2015)
- Financer l'accès aux équipements, services et emplois par des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, Transport à la demande)...
- Généraliser à partir de 2013/2014 le dispositif ID en campagne sur l'ensemble des territoires ruraux

régionaux et évoluer vers un mode de sélection en continu
(Indicateur : Nombre d'initiatives accompagnées)

- **Acteurs à concerter**

- Etat, Départements, Pays, Agglomérations, PNR, Pôles de centralité, associations et organismes parapublics, CRESS...

- **Objectif : Favoriser un urbanisme durable et des logements économes en énergie**

Bénéficiant d'une urbanisation équilibrée, maillée par un ensemble de villes, la Région Centre doit pouvoir faciliter l'accès de tous ses habitants à un logement adapté, économe en énergie, abordable et bien situé par rapport aux services disponibles. Son objectif est d'appuyer la reconquête des centres villes, par une densification de l'habitat et de la mixité fonctionnelle et des actions de renouvellement urbain, et de limiter l'étalement urbain. L'atteinte de cet objectif implique notamment de soutenir l'ingénierie pour la traduction opérationnelle de la Trame Verte et Bleue dans les PLU (cf. Fiche « Promouvoir des activités humaines qui prennent en compte la préservation de l'environnement »).

- **Démarches**

- Partage des enjeux et principes d'urbanisme durable à l'échelle régionale, notamment dans le cadre des avis rendus sur les SCOT et les PDU
- Territorialisation des politiques du logement pour prioriser les interventions publiques, en veillant à conforter les agglomérations, villes moyennes et pôles de centralité dans leurs fonctions urbaines
- Elaboration d'une stratégie foncière régionale visant, entre autres, à maîtriser l'étalement urbain

- **Actions**

- Encourager les initiatives en faveur du logement des jeunes et des personnes âgées
- Accompagner l'aménagement de quartiers gare
- Accompagner la reconversion de friches urbaines
- Assortir les aides régionales en matière d'aménagement à des conditions de critères liés à la limitation de l'étalement urbain à partir de 2014 (voté en octobre 2012)
- Accompagner l'élaboration de 10 projets de quartiers d'habitat durable selon la définition régionale (2013-2016)
- Soutenir la réhabilitation thermique de 2000 logements sociaux par an entre 2014 et 2020
(Indicateur : Nombre de logements locatifs sociaux réhabilités thermiquement aidés par la Région)
- Organiser la réhabilitation thermique du parc privé (2014-2020)
(Indicateur : Nombre de logements privés réhabilités thermiquement aidés par la Région)
- Soutenir les programmes de restructuration des quartiers d'habitat social (suite du PNRU, accompagnement des PSL, futurs « Contrats de Ville »...)
- Etudier la faisabilité de la mise en place de l'Etablissement public foncier régional et cas échéant le créer

- **Acteurs à concerter**

Etat, Départements, Agglomérations, Pôles de centralité, CAUE, ADEME, USH, Pays, PNR...

- **Objectif : Assurer la présence médicale**

La région Centre est la dernière région française en termes de démographie de médecins généralistes. Il s'agit donc de mailler harmonieusement le territoire régional avec des structures médicales et/ou paramédicales d'exercice regroupé et ainsi de garantir l'accès aux soins pour l'ensemble de la population. Ces structures doivent permettre d'améliorer la prise en charge des patients et les conditions d'exercices des professionnels de santé afin de pérenniser l'offre de soins sur le territoire et d'attirer de nouveaux praticiens.

- **Actions**

- Financer 50 structures supplémentaires d'ici 2020 (MSP, cabinets satellites de MSP, cabinets médicaux-paramédicaux)
(Indicateur : Nombre de structures d'exercice regroupé soutenues)
- Mise en réseau régionale des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), aux côtés de l'Etat et avec la collaboration de l'ARS
- Organiser au moins une fois par an une conférence régionale des MSP
- Initier la mise en œuvre de Projets Territoriaux de Santé sur les territoires fortement carencés où les initiatives manquent
(Indicateur : Nombre de territoires s'étant impliqués dans une démarche de Projet Territorial de Santé)

- **Acteurs à concerter**
- Etat (SGAR et Préfectures)
- ARS
- Conseils Généraux
- Syndicats de Pays
- Elus locaux
- Professionnels de santé

- **Objectif : Apporter le Très-Haut-Débit sur tous les territoires**

La mise à disposition auprès des particuliers et des entreprises de réseaux de communications électroniques offrant des débits adaptés aux usages est un élément essentiel à la compétitivité et à l'attractivité de nos territoires. Les opérateurs privés ont annoncé déployer de la fibre optique à l'abonné (FttH) entre 2012 et 2020 auprès de 40% de la population régionale. Ces investissements seront essentiellement concentrés sur les 8 agglomérations régionales. Pour 60% de la population, les déploiements de fibre optique et de solutions de montée en débit sur le réseau cuivre seront assurés par les acteurs publics. Jusqu'en 2020, le coût net public nécessaire de ce chantier est évalué à plus de 560 M€.

Il s'agit donc d'accompagner les déploiements dans sur la zone d'initiative publique et participer au suivi et à l'évaluation des infrastructures réalisées par les opérateurs.

L'effort financier régional doit créer un véritable effet levier permettant d'accélérer les chantiers prévus par les départements et de couvrir un plus grand nombre de population en ayant recours en priorité aux technologies permettant l'accès au Très Haut Débit.

- **Démarches**

- Soutien au développement des usages numériques à destinations des particuliers et des entreprises sur l'ensemble du territoire régional (e-santé, e-économie, etc.)
- Contribution à la définition, au suivi et à l'évaluation des orientations stratégiques en matière d'aménagement numérique du territoire

- **Actions**

- Accompagnement du déploiement de la fibre optique sur les zones d'initiative publique des 6 départements de la région, au sein notamment des réseaux d'initiative publique (RIP) départementaux (*Indicateur : Nombre de prises FttH déployées par l'initiative publique*)
- Soutenir les projets de réseau de communications électroniques, notamment : fibre optique à l'abonné, montée en débit à partir de 2013 (*Indicateur : Nombre de prises FttH déployées par l'initiative publique*)
- Accompagner les études préalables, schémas d'ingénierie à partir de 2013
- Contribuer au fonctionnement des structures de portages de projet de RIP ...
- Animer le partenariat régional autour des infrastructures et des usages numériques
- Développer des usages, notamment dans les domaines de l'e-santé, de l'e-économie, le l'e-éducation, et en poursuivant le programme web-OCentre (Nb d'EPN, Nb d'utilisateurs dans les EPN)

- **Acteurs à concerter**

- Collectivités : Conseil généraux, Communautés d'agglomération, EPCI
- Etat (SGAR, Services déconcentrés, Préfectures de départements)
- GIP Récia
- Opérateurs privés
- Autres : Caisse des Dépôts et Consignations

Indicateurs de réalisation, d'évaluation

- Nombre de participants aux Comités de pilotage et aux forums sur les Bassins de vie
- Nombre d'équipements sportifs et culturels de proximité soutenus par la Région, et localisation
- Nombre de stages de 4ème année financés par la Région, dont réalisés en MSP
- Evolution du nombre de programmes LEADER
- Taux de couverture des communes par un document d'urbanisme opposable aux tiers (PLU, SCOT, Charte PNR), dont par un PLU intercommunal
- Nombre de participants aux rencontres organisés par le réseau territoires durables, Villes au Carré, et réseau rural.

Orientations générales

Les Régions sont des collectivités jeunes. Leur champ de compétence n'a cessé de s'élargir et, ce, dans un contexte de densification du contexte réglementaire et de contraction des ressources.

De fait, l'institution a grandi très vite. En moins de 15 ans, son effectif est passé de 200 collaborateurs à plus de 3 000 aujourd'hui. Ses processus d'instruction et de gestion, son organisation sont en chantier permanent. Il est indispensable de faire partager une « culture commune », de renforcer une indispensable cohésion.

La Région est difficilement repérée. Les habitants confondent les différents échelons des collectivités et connaissent peu les responsabilités confiées aux conseillers régionaux.

En vue d'améliorer le service aux habitants et à ses partenaires d'une part, et de renforcer l'efficacité de l'institution en mobilisant ses personnels et ses élus d'autre part, la Région Centre s'engage à être exemplaire dans un processus continu d'amélioration de son fonctionnement.

Ainsi, la Région se fixe les objectifs suivants :

- **Simplifier les procédures ;**
- **Développer l'efficacité énergétique dans les bâtiments ;**
- **Gérer efficacement les déchets**
- **Gérer durablement les finances régionales ;**
- **Modifier les pratiques en matière de déplacements ;**
- **Favoriser la démocratie participative et l'information des citoyens**
- **Donner du sens à l'action de chacun ;**
- **Renforcer et structurer le dialogue social ;**
- **Faire évoluer et valoriser les emplois et les compétences ;**
- **Accompagner les agents en situation d'handicap.**

Stratégies ou schémas de référence :

- ⇒ *Plan Climat Energie régional (volet patrimoine et Services)*
- ⇒ *Stratégie régionale pour la biodiversité*

Bilan sur la mise en œuvre du thème « Collectivité exemplaire » sur la période 2008-2013

Depuis le vote de l'Agenda 21, la Région a concrétisé de nombreux chantiers.

Pour déployer une culture commune de l'action régionale au sein de l'institution, plusieurs actions ont été conduites : création d'un nouvel Intranet baptisé Oasis, élaboration d'un référentiel commun sur la conduite de projet... Une charte de l'administration régionale a été adoptée en 2009.

Afin de mieux valoriser les résultats de l'action régionale, un rapport d'activité est désormais élaboré chaque année. Les possibilités de communication et d'information offertes par les nouveaux outils TIC ont été mieux utilisées grâce à de nombreuses initiatives : mise à disposition d'outils collaboratifs, de la visioconférence, de la Wifi, transmission et consultation en VOD des débats des séances plénières....

De nombreuses procédures administratives ont été allégées et sécurisées. La démarche de dématérialisation des procédures a fortement avancé : dématérialisation des rapports et délibérations de l'Assemblée plénière et de la Commission permanente (transmission aux élus et au contrôle de légalité), gestion budgétaire et comptable... La rationalisation de la procédure d'envoi aux élus des rapports des assemblées régionales et la limitation des impressions ont permis progressivement depuis le vote de l'agenda 21 une économie moyenne annuelle de 5 tonnes de papier et un gain annuel de 250 heures de travail réorientées sur des tâches plus valorisantes, à fort impact qualitatif sur le travail et ses conditions d'exercice.

La Région a par ailleurs affirmé dans son Plan Climat-Energie sa volonté d'assurer une gestion durable des bâtiments et lycées de la Région.

Parmi les actions de sensibilisation des agents à une attitude éco citoyenne, on peut, entre autres, citer la création d'un réseau d'accompagnateurs éco-gestes, l'utilisation par le pôle courrier de produits éco labellisés (lettre verte), le plan déplacement de l'administration...

Sur le plan des ressources humaines, plusieurs démarches ont été menées afin de favoriser l'épanouissement professionnel des agents tout en répondant aux besoins de compétences des agents (carte des métiers, plan de formation). La Région a voté, début 2011, un plan d'action sur l'égalité Femmes-Hommes. Elle mène également une politique ambitieuse d'accompagnement des travailleurs handicapés.

Objectifs et actions de la Région sur la période 2014-2020

▪ Objectif : Simplifier les procédures

Cet objectif vise notamment à faciliter le travail des agents et à améliorer la qualité de la relation avec les citoyens. Les démarches et actions entreprises doivent permettre d'améliorer l'efficacité des procédures régionales et, à terme, de réaliser des gains significatifs.

↳ Actions

- Poursuivre la démarche de dématérialisation des documents
- Améliorer la gestion des flux entrants et sortants (courriers, courriers électroniques, factures...)
- Simplifier la gestion des subventions
- Alléger les processus de la CPR

▪ Objectif : Développer l'efficacité énergétique dans les bâtiments

↳ Actions sur le patrimoine « lycées »

- Consacrer chaque année, depuis 2011, 15M€ par an aux investissements dans des programmes dédiés à l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine « lycées »
- Constituer des bases de données analytiques sur les consommations en quantités d'énergie
- Raccorder les lycées aux réseaux de chaleur existants ou à construire sur le territoire
- Développer l'exploitation énergétique des lycées par des équipes dédiées
- Travailler sur l'identification et la valorisation des EPLE exemplaires (concours lycéens citoyens par exemple)
- Développer les bonnes pratiques de gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité (0 pesticides, fauches tardives...)
- Poursuivre et amplifier l'usage du contrat de construction durable ; faire évoluer son contenu en tenant compte des enjeux liés aux éco matériaux, à la filière bois.

↳ Actions sur les bâtiments du siège

- Changer les fenêtres et portes des bâtiments dont la Région est propriétaire (programme pluriannuel 2010-2015). (*Indicateur : Taux de réalisation*)
- Privilégier l'utilisation de matériaux bio sourcés pour les aménagements
- Engager des études de faisabilité sur la rénovation énergétique des bâtiments de la Région
- Collecter des certificats d'économie d'énergie (CEE) sur les travaux des bâtiments de la Région

- Acheter des matériels informatiques, dans le renouvellement, pour les agents répondant aux dernières normes et labels environnementaux tels que « Energy Star 5.0 » ou « Epeat Gold »
- Optimiser les flux d'air froid dans la salle serveurs principale
(Indicateur : *Consommation énergétique de la salle serveurs/an*)
- Assurer un calibrage haut des températures de consigne dans les locaux techniques informatiques
- Remplacer les systèmes de chauffage conventionnels (gaz) par des dispositifs plus performants dans les bâtiments propriété de la Région (programme pluriannuel 2011-2015)
(Indicateur : *Taux de renouvellement des dispositifs*)
- Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des agents sur les gestes éco citoyens (réseau d'accompagnateurs éco-gestes)

▪ Objectif : Gérer efficacement les déchets

↳ Actions sur le patrimoine « lycées »

- Travailler avec les établissements sur la mise au point d'inventaires partagés de leurs équipements et sur l'étude du redéploiement des matériels peu ou pas utilisés, préférer le recyclage et la réutilisation.
- Equiper les établissements dans la perspective de la dématérialisation des enseignements.
- Poursuivre ce qui est entrepris en restauration scolaire pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et la préférence aux produits locaux et bio ; faire des lycées hôteliers des ambassadeurs des produits régionaux.
- Mettre en œuvre de l'opération lycées propres (Indicateur de suivi : *nombre de lycées engagés*)

↳ Actions sur les bâtiments du siège

- Mettre en place des collectes des papiers, cartons, piles et de consommables usagés des copieurs et des imprimantes (programme récurrent depuis 2009).
(Indicateur : *Volumes récupérés/an*)
- Revaloriser les matériels informatiques vers les écoles et associations à but social
(Indicateur : *Volume de matériel donné par rapport au matériel réformé*)
- Collecter et traiter des matériels informatiques mis au rebut
(Indicateur : *Nombre de certificats de recyclage/an*)
- Développer l'utilisation de fournitures recyclées ou réutilisables
- Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des agents sur les gestes éco citoyens

▪ Objectif : Gérer durablement les finances régionales

Les Régions, comme les autres collectivités, sont confrontées à une diminution des dotations de l'Etat. De plus, la réforme de la taxe professionnelle les a privées de tout levier fiscal. Enfin, la crise financière internationale a rendues plus incertaines les conditions de recours à l'emprunt et aux lignes de trésorerie. Dans ce contexte, la ressource financière est devenue une ressource plus rare et plus coûteuse que la Région Centre se doit d'économiser. Afin de ne pas obérer l'avenir, la Région a donc l'obligation de contenir l'évolution de ses dépenses, notamment en fonctionnement, et de réduire le recours à l'emprunt.

↳ Démarches

- Limitation du processus d'endettement
- Mise en place d'une politique d'achat destinée à améliorer la performance de la commande publique régionale et à réaliser des économies
- En lien avec la démarche précédente : déploiement de façon volontariste une politique d'achats responsables
- Recherche de financements compétitifs pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments
- Amélioration de la communication financière pour assurer la transparence de l'information et garantir des choix financiers durables

↳ Actions

- Evaluer et, en fonction des résultats, réorienter ou supprimer des dispositifs d'intervention, notamment en fonctionnement (2013-2015)
(Indicateur : *Montant annuel des économies réalisées sur les dispositifs existants*)
- Elaborer un règlement des subventions
- Diminuer puis supprimer l'endettement annuel complémentaire
(Indicateur : *Diminution de l'endettement complémentaire constaté chaque année lors du vote du compte administratif*). D'ici la fin du mandat en cours, la Région devra avoir stabilisé son encours de dette.
- Mettre en œuvre la politique d'achat
(Indicateur : *montant des économies réalisées (objectif : 7 M€ d'ici fin 2015)*)

- En lien avec l'action précédente, élaborer une politique d'achats responsables, incluant notamment les volets suivants : maîtrise de l'impact environnemental de nos achats ; renforcement de l'appel au secteur adapté et à l'insertion ; mesure du volume d'achats vers les PME et TPE locales.
- Rechercher des financements performants auprès de la Banque Européenne d'Investissement (*Indicateurs : montant emprunté, montant des économies réalisées en frais financiers*)
- Inscrire la notation financière de la collectivité dans la durée
(Indicateurs : Qualité de la note obtenue, maintien de cette note)
- Mettre en place le protocole d'échange PESv2 avec le comptable pour le transfert des flux comptables sur le portail DGFIP qui permettra à terme la dématérialisation complète des pièces comptables (bordereaux, titres, mandats) mais aussi des pièces justificatives.
(*Indicateurs : économies de papier, % de reprise de la base des tiers*)

▪ **Objectif : Modifier les pratiques en matière de déplacements**

↳ **Démarches**

- Incitation à modifier les pratiques en matière de déplacements domicile-travail (Plan de Déplacement d'Administration)
- Incitation à la diminution et mutualisation des déplacements professionnels

↳ **Actions**

- Inciter à l'usage du vélo, notamment en combinant la possibilité d'abonnements aux transports en commun.
(*Indicateur : Nombre d'abonnements en transports en commun et en Vélo+*)
- Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information relatives à la mobilité alternative comme pour la semaine de la mobilité
(*Indicateur : nombre d'agents participant aux ateliers*)
- Réaliser des campagnes de communication à destination des agents avec l'ouverture de la 2ème ligne de tramway à Orléans
(*Indicateur : nombre de nouvel abonnement tram domicile-travail*)
- Inciter à se déplacer à pied pour les trajets inférieurs à 1 km.
(*Indicateur : Distance moyenne domicile-travail*)
- Pour les déplacements professionnels, inciter à l'utilisation des transports en commun en substitution des voitures en mettant notamment à disposition des directions des titres de transports collectifs et inciter au covoiturage.
(*Indicateur : Taux d'utilisation de la flotte de véhicule, consommation de carburants*)
- Poursuivre le développement et la simplification de la visio-conférence et intégrer la vidéo-conférence individuelle dans l'offre
(*Indicateur : Taux d'utilisation*)

▪ **Objectif : Favoriser la démocratie participative et l'information des citoyens**

↳ **Actions**

- Améliorer le mode de diffusion du rapport d'activité annuel et de son accessibilité
- Pérenniser le dispositif de diffusion de l'intégralité des débats du Conseil régional en mettant en œuvre, en complément de la diffusion en direct, un dispositif de vidéo à la demande (V.O.D) ergonomique et accessible à tous.
- Améliorer les synergies avec la Conférence Régionale de la Jeunesse dans le cadre de la préparation des séances plénières du conseil régional
- Favoriser et faire connaître l'accueil des groupes (scolaires, associatifs) par le Centre de Documentation pour présenter la Région (territoire et institution)
- Améliorer la publication et la mise à disposition des actes des assemblées régionales
- Développer, grâce aux outils nouveaux permettant la création de flammes signature et/ou événementielles, la publicité de la signature régionale et de ses politiques via l'envoi des courriers
- Créer une plaquette institutionnelle (institution et compétences) en français et en langues étrangères
- Améliorer le mode de diffusion du journal O'Centre
- Améliorer la lisibilité des politiques régionales sur le site internet Région Centre
- Améliorer l'ergonomie et l'accès à l'information dans l'Intranet OASIS (lisibilité et simplicité)
- Développer l'usage du système d'information géographique régional et l'ouvrir aux autres collectivités
- Poursuivre les actions de démocratie participative : organisation de forums participatifs sur les 23 bassins de vie de la région (dans le cadre de la démarche «Ambitions 2020 »), Conférence régionale de la Jeunesse...
- Développer les démarches Agendas 21 des lycées au travers du dispositif Lycéens Citoyens : favoriser l'éducation au développement durable (mobilité durable, tri des déchets, gaspillage alimentaire, économies d'énergies ...) ; travailler sur l'émergence d'un projet durable par établissement public local d'enseignement (EPL) ; aider les lycées volontaires à mettre au point un plan de déplacements scolaires (PDES).

▪ **Objectif : Donner du sens à l'action de chacun**

↳ **Démarches**

- Elaboration des feuilles de route annuelles des Directions et le lien fait avec les entretiens professionnels
- Développement de la connaissance des services et actions de chacun par la communication interne et par le biais d'échanges ou de stages d'immersion

↳ **Actions**

- Sensibiliser et accompagner des managers sur la logique de déclinaison des feuilles de route de leur direction au sein des entretiens professionnels de leurs collaborateurs (via les objectifs individuels)
- Poursuivre l'expérimentation relative aux entretiens professionnels (suppression de la notation) ; évaluer la démarche et les outils mis à disposition via un questionnaire envoyé aux évaluateurs

▪ **Objectif : Renforcer et structurer le dialogue social**

↳ **Démarches**

- Organisation des travaux des instances paritaires
- Structuration du dialogue social sous forme d'un agenda social qui aborde les thématiques Ressources Humaines.

↳ **Actions**

- Mettre en en place des groupes de travail sur des thématiques d'actualité RH en concertation avec les organisations syndicales : carte des métiers, plan de formation, entretien professionnel... Indicateur : nombres de réunions avec les syndicats
- Démarche entreprise sur les Risques psychosociaux
- Repenser l'organisation du temps de travail (simplification/priorisation) et sa séparation du temps personnel ; pistes de réflexion sur la formation sur le bon usage de la messagerie, la définition d'un guide des bonnes pratiques des réunions pour limiter leur temps, la fermeture de la Région ou des directions à certaines périodes de l'année

▪ **Objectif : Faire évoluer et valoriser les emplois et les compétences**

↳ **Démarches**

- Carte des métiers
- Plan d'égalité Femmes-Hommes

↳ **Actions**

- Déployer et adapter le plan de formation 2011-2014
- Actualiser la Carte des Métiers (ajustements liés au contexte des agents en poste et aux évolutions de compétences liées notamment aux nouvelles technologies) et favoriser l'appropriation des outils RH par l'ensemble des agents.
- Mettre en œuvre et suivre les actions du plan égalité (plan de formation intégrant la thématique, développement d'aides à la garde d'enfants de moins de 3 ans et de plus de 3 ans...)
- Mettre en place des actions de coaching, formation, ateliers CV et lettres, dispositifs d'immersion... pour accompagner les agents

▪ **Objectif : Accompagner les agents en situation de handicap**

Le Conseil Régional du Centre, face aux enjeux de l'obligation d'emploi, mais aussi aux problématiques des conditions de travail et de santé de ses agents, mène depuis quelques années une politique Handicap interne. Cette volonté s'est traduite notamment par la signature le 15 décembre 2010 avec le FIPHP d'une convention en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap pour une durée de 3 ans.

↳ **Actions**

- Recrutement :
 - o Embauche de 9 apprentis travailleurs handicapés (TH) (2 au siège et 7 en lycées)
 - o Recrutement de 2 emplois d'avenir TH dans les lycées
 - o 5 TH stagiaires dans la fonction publique
 - o Recours à des interfaces de communication pour des entretiens d'embauche.
- Formation :
 - o Action de sensibilisation et d'information des équipes de la DGRH

- Bilans de compétences / bilans d'orientation professionnelle pour des agents travailleurs handicapés en reclassement;
- Formation de reconversion pour des agents en inaptitudes
- Formation d'agents de la DGRH au langage des signes
- Carrière/maintien :
 - Aménagements de postes de travail ;
 - Bilans fonctionnels pour les déficients visuels
 - Acquisitions d'outils bureautiques et/ou techniques ;
 - Acquisitions de mobiliers adaptés ;
 - Interface de communication pour les entretiens professionnels
 - Recours à l'aide Auxiliaire de vie pour les activités professionnelles pour 2 agents
- Aides :
 - Mises en place de transports adaptés domicile/travail ;
 - Attribution d'une aide sociale sous forme de chèques-vacances ;
 - Prises en charge financière de prothèses auditives et de podo-orthèses ;
 - Prise en charge de fauteuils roulants ...
- Sensibilisation/communication :
 - Organisation d'une exposition photographique
 - Réalisation d'une plaquette d'informations
- Transversal :
 - Recours à des entreprises du milieu protégé
 - Recrutement d'une chargée de mission handicap
 - Lancement de l'expérimentation du télétravail pour les agents en situation de handicap.

Ainsi, au 31 décembre 2012, le taux d'emploi légal de la collectivité est de 7,02 % soit supérieur aux objectifs fixés des 6%.

- Expérimentation du télétravail pour les agents en situation de handicap